HEBDOS /A

130e ANNÉE
NO 40
MERCREDI
26 JANVIER 1983
5 CAHIERS
56 PAGES
50¢

Le doyen des journaux français d'amérique.
130e anniversaire

le courrier DE SAINT-HYACINTHE

Hebdo de l'année au Canada

SOMMAIRE

Annonces classées D-5 à D-9
Service des Loisirs B-10 et B-11
Recettes D-3
Spectacles C-7 à C-9
Sports B-1 à B-4
Télévision C-6
Avis de décès B-9
Quelques pages D-4

Conserveries canadiennes :

Fermeture définitive !

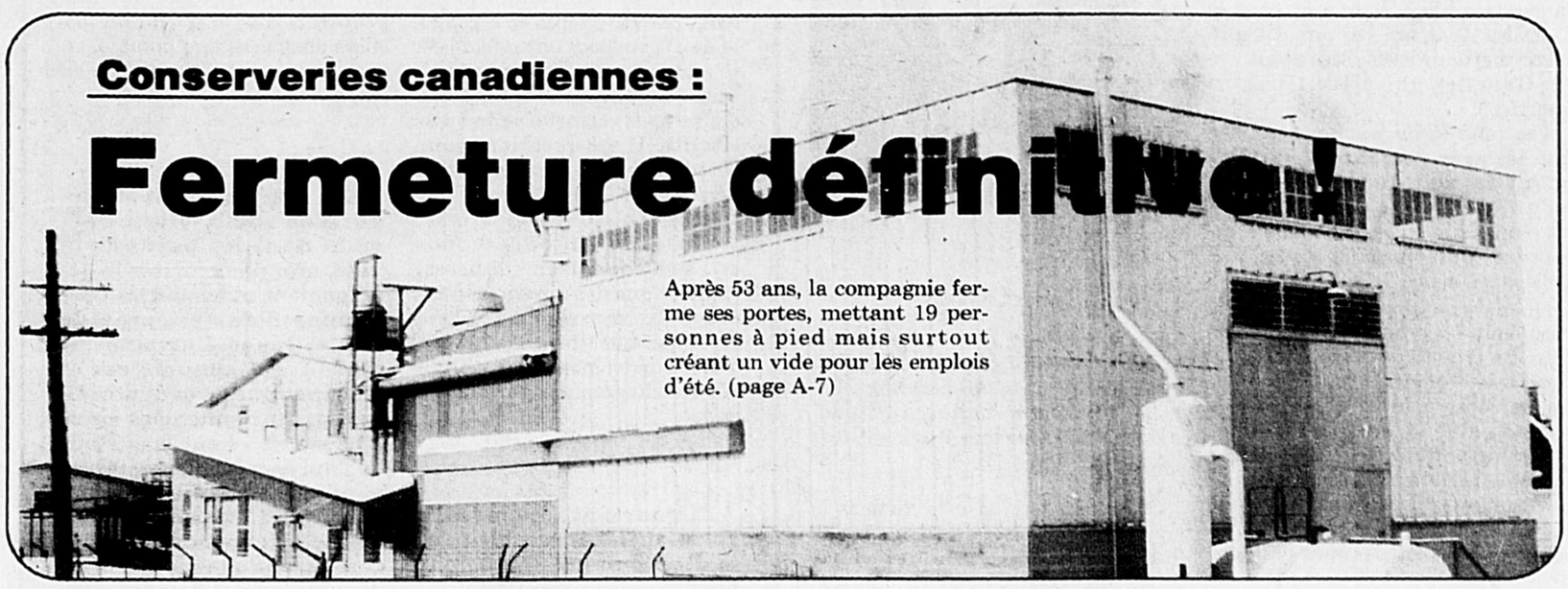

Après 53 ans, la compagnie ferme ses portes, mettant 19 personnes à pied mais surtout créant un vide pour les emplois d'été. (page A-7)

Hommage :

M. Gérard Goupil, magasin Provigo

Cette semaine, dans le cadre d'une campagne spéciale, Le Courrier rend hommage à un de ses dépositaires qui s'est signalé au cours des dernières semaines. (page B-12)

Front commun :

Le mouvement de grève semble bien amorcé...

Le Cégep en tête de file

Les écoles suivront

Et tous les autres en cascade

Mais dans les hôpitaux rien n'est encore joué

(pages A-3 et A-5)

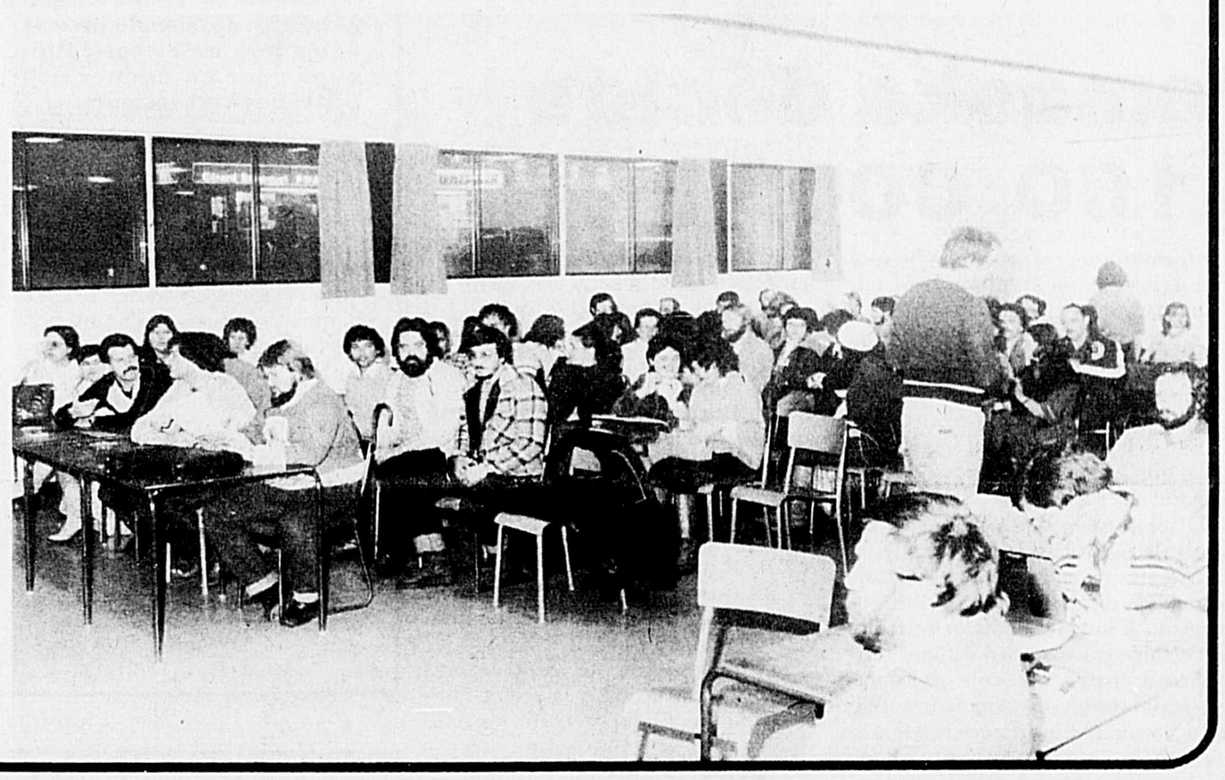

Justice

A Marieville :

Une injonction pour garder la police

Un juge a décidé que la ville de Marieville ne pouvait procéder à la dissolution de son corps de police comme elle l'avait prévue. Il faudra maintenant poursuivre la cause pour avoir raison. (page A-6)

A Saint-Hyacinthe :

Une chicane qui connaît une conclusion tragique

L'alcool aidant semble-t-il, une dispute entre concubins est tournée au vinaigre et s'est terminée lorsque la femme a planté un couteau dans le flanc de l'homme. (page A-6)

L'enquête publique débute après 18 mois

Un meurtre survenu à Upton, il y a 18 mois, fera l'objet d'une enquête publique car on a enfin réussi à retracer certaines personnes recherchées en rapport avec ce crime. (page A-6)

La main au collet !

C'est l'expression juste qui désigne l'action des policiers de Saint-Hyacinthe qui ont saisi de la sorte un jeune voleur, espérant du même coup mettre un terme à une série de vols dans la région. (page A-6)

À lire

Une mise en garde

De façon régulière, des colporteurs sillonnent la région pour recueillir de la publicité "sympathique". Cette activité est défendue parce qu'elle prête à la fraude. (page A-7)

Un candidat avare de promesses

Premier candidat à l'élection du 6 mars à Saint-Hyacinthe, le candidat Rivard déclare qu'il ne veut pas faire de promesses, cette forme d'action étant dépassée. (page A-2)

103 ans !

(page D-1)

Les 18-25 ans :

Le vrai problème de la crise économique

Ce sont les jeunes qui sont les plus durement touchés par la crise et on commence à penser à des solutions (page D-1)

Régionales

On fête à Saint-Pie

(page A-7)

Carnaval du 150e à S.-Dominique

(page A-7)

A Rougemont :

Animation économique

(page B-8)

Sports

Les Lauréats de retour...

(page B-1)

Entrevues avec ceux du circuit Rougeau

(page B-3)

Victoires pour nos boxeurs

(page B-1)

ATTENTION!

Profitez d'un rabais de 50 sous sur l'achat d'un billet pour la pièce "Faut Divorcer". Voir détails page C-8.

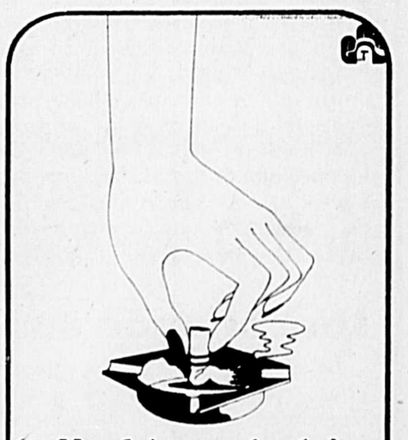

Une fois pour toute!

Le "coût" de la fumée

C'est la semaine des non-fumeurs, du 23 au 29 janvier. De plus en plus de personnes mettent un terme à cette habitude, jugée nocive par les médecins. Jusqu'à maintenant cependant, les facteurs économiques jouaient. Mais il semble admis aujourd'hui que la cigarette coûte plus cher que ce qu'elle rapporte. Une autre bonne raison de se défaire de cette habitude ! (page A-2)

C.I.A.Q. :

Ils étaient venus 400

Depuis un an, bien des choses ont changé au Centre d'insémination artificielle de Saint-Hyacinthe et c'est pour en savoir plus long sur ce qui se prépare qu'ils étaient si nombreux à la rencontre d'information. (page C-1)

District numéro 10

"Pas de promesses" assure Robert Rivard

Par Alain Rodier

Il ne faudra pas compter sur Robert Rivard pour mener la surenchère des promesses électorales d'ici le scrutin du 6 mars dans le district numéro 10.

En lançant officiellement, jeudi dernier, sa campagne pour la succession du conseiller démissionnaire Roger Rivard, l'aspirant au siège numéro 10 a été très clair : "Je n'en ferai pas de promesses électorales. C'est fini l'ère des promesses, ça ne pogne tout simplement plus".

En fait, le seul engagement que M. Rivard a pris en ce début de course, c'est celui qui est formulé par tous les aspirants en herbe de la politique. Robert Rivard promet aux électeurs du quartier sa "disponibilité". Il sera leur "intermédiaire" au conseil. Point à la ligne !

Pas de déclarations tonitruantes donc, pas de promesses non plus de régler des dossiers comme celui de l'usine de transformation de poisson qu'on retrouve dans le quartier. Interrogé sur ses priorités, M. Rivard a avoué bien honnêtement qu'il devait "se faire connaître avant tout" et qu'il n'entendait donc pas discuter de "spécificité" lors de son premier tête-à-tête avec la presse locale.

Non, Robert Rivard préfère jouer la carte de la modestie. Tout de go, il lancera qu'il n'a pas "la prétention d'arriver là et de suggérer des solutions aux gens du quartier qui sont suffisamment compétents et bien instruits des problèmes". Lui se fera leur porte-parole à la table du conseil.

Même prudence quand il est question de ses liens avec l'Union Nationale. C'est à peine s'il glisse un mot sur le sujet dans le communiqué remis aux journalistes. M. Rivard ne renie rien de cela : il a aidé "un ami personnel" (Fabien Cordeau) et il a été conseiller au programme. Mais il a mis un terme à ses activités de ce côté-là. Et dans son clan, on n'a pas envie de toute évidence que cette élection municipale se transforme en bataille entre les machines provinciales ou fédérales.

Un gars du coin ?

Pas question de se défiler quand on l'interroge sur son "appartenance" au quartier. Vrai qu'il réside dans le secteur Assomption, mais son bureau est situé "aux abords" du district numéro 10. De toute façon, il croit que des querelles de ce genre sont dépassées. La plus belle preuve, ce sont les gens qu'il a rencontrés jusqu'à présent dans le district 10 et qui lui ont dit que "leur meilleur conseiller avait été M. Gaucher qui n'était pas du quartier".

De toute façon, explique-t-il, "ce que les gens veulent, c'est quelqu'un qui soit disponible, quelqu'un qu'on sait où le rejoindre". Et c'est peut-être plus facile à rejoindre son conseiller au travail qu'à sa résidence.

Quant à sa disponibilité, pas de problème. C'est lui qui gère son horaire de travail et cette flexibilité constitue "un gros atout", croit-il. Même chose pour ce qui est de ses contacts avec les gens du quartier : à son bureau de dentiste, il rencontre en moyenne quinze personnes par jour "5 jours par semaine, 48 semaines par année, au bout de sept ans, ça fait pas mal de monde".

Pourquoi cette envie d'aller à l'hôtel de ville. Parce qu'il estime être "redevant, après sept années de pratique, vis-à vis un milieu" qui lui a permis de réaliser ses aspirations et qu'il juge qu'il est temps de s'impliquer dans sa municipalité.

S'impliquer dans le règlement de problèmes concrets, "qui vont d'un arrêt au coin d'une rue, à l'aménagement d'un parc" par exemple, mais s'impliquer aussi dans ce besoin de fournir aux citoyens "le maximum de services au meilleur coût".

Robert Rivard

Tout cela joué avec la carte de la modestie. "J'aurai en commençant beaucoup de travail car, je l'avoue, je connais peu de choses quant à la procédure et la complexité des lois municipales. Durant les premières semaines, je serai à l'école, mais je saurai agir le moment venu", assure Robert Rivard.

De bien belles intentions donc en partant. Reste à voir si, au cours de la campagne, on greffera un peu de chair autour de ce programme de "disponibilité".

Implantation des micro-ordinateurs

La régionale de l'Yamaska décide d'investir quelque 160 000$!

par Louise Lamothe

Afin de regagner le temps perdu, la régionale de l'Yamaska a décidé de prendre les bouchées doubles et d'investir au printemps 1983 la rondelette somme de 160 000$ dans l'achat de 46 micro-ordinateurs qui seront à la disposition des 180 élèves au cours de l'année scolaire 1983-1984.

C'est ce qui a été décidé mercredi soir dernier par les commissaires de la Commission scolaire régionale de l'Yamaska alors qu'un projet de cours d'initiation à la science informatique leur a été proposé par le directeur des services à l'enseignement, M. Gilles Péloquin.

Au cours des deux prochaines années, la régionale de l'Yamaska se contentera d'offrir à une clientèle restreinte un cours d'initiation à l'informatique, cours qui deviendra obligatoire en septembre 1984 par le ministère de l'Education.

Ainsi, deux groupes d'élèves de secondaire IV et V des écoles polyvalentes Hyacinthe-Delorme, Beloeil et Ozias-Leduc pourront bénéficier des retombées de ce cours ainsi que certains étudiants inscrits aux Services éducatifs aux adultes.

D'ici septembre prochain, un cours de perfectionnement sera dispensé aux enseignants qui seront appelés à donner le cours d'introduction à la science informatique et certains directeurs d'école seront invités à visiter une école où les micro-ordinateurs ont acquis une place d'honneur depuis quelques années déjà. De plus, la régionale de l'Yamaska entend conclure d'ici quelques jours une entente avec la Commission scolaire des Vieilles Forges, à Trois-Rivières, afin de se procurer une partie du matériel didactique nécessaire à l'implantation du nouveau programme.

Même si quelques provinces du Canada sont en avance sur le Québec en ce qui a trait à l'implantation des micro-ordinateurs à l'école, il n'en demeure pas moins que la régionale de l'Yamaska se contentera d'acheter un ordinateur pour 100 étudiants environ. C'est donc dire qu'avec cette ratio, les polyvalentes Hyacinthe-Delorme, Beloeil et Ozias-Leduc recevront respectivement, 21, 14 et 10 micro-ordinateurs au cours des prochains mois, les Services éducatifs aux adultes ne recevant qu'une seule "puce".

Par le biais de son programme d'introduction à la science informatique, le ministère de l'Education entend fournir un enrichissement aux élèves surdoués et un enseignement assisté par ordinateur, aider les étudiants en difficulté, mettre sur pied des activités informatiques para-scolaires, introduire la télématique dans les écoles et dispenser un cours optionnel d'initiation à l'informatique pour les étudiants de secondaire IV et V.

Les professeurs, qui dispenseront le cours d'initiation à la science informatique (ISI), devront mettre l'accent sur la construction des algorythmes de programmation afin que les étudiants puissent résoudre certains problèmes du quotidien, les exercices d'habileté et la programmation.

En plus d'acquérir des micro-ordinateurs, la régionale de l'Yamaska entend acheter quelques machines à traitement de textes pour les élèves de secrétariat et de commerce afin que ces derniers puissent suivre un programme expérimental développé par le ministère de l'Education. Les adultes inscrits à un programme de recyclage des Services éducatifs aux adultes pourront également profiter de l'efficacité des machines à traitement de textes et affronter sans peur l'ère de la bureautique.

Nouvelles brèves

Parce que du beurre...

Depuis un certain temps, les producteurs laitiers ont entrepris une campagne de fond sur la consommation du beurre face à la margarine. C'était un peu le retour des choses après les luttes menées par les fabricants de margarine. C'était donc fini le temps du cholestérol, du gras animal et de tout ce qui peut provoquer des accidents cardio-vasculaires. La mode était à la margarine et le beurre était grandement rejeté. Pour contrer cette action, les producteurs laitiers ont fait appel à des hommes de science. Résultat des recherches, le beurre est un produit "naturel" qui ne contient aucun additif et qui ne peut être relié aux accidents cardio-vasculaires. Même le docteur Grondin y est allé de son petit discours à ce sujet. Donc parce que du beurre...

* * *

Au tour de la margarine

Mais ces messieurs de la margarine ne désiraient pas se laisser damer le pion et perdre le marché qu'ils avaient conquis. Aussi, recours à d'autres spécialistes qui eux, ont démontré que le beurre est nocif et que les margarines sont bien meilleures pour la santé. La guerre du beurre et de la margarine est repartie de plus belle avec les témoignages d'experts et de contre-experts. Mais il y a tout lieu de croire que la véritable motivation est d'ordre économique. Les producteurs de beurre et les fabricants de margarine savent très bien, c'est le cas de le dire, "de quel côté leur pain est beurré". Et que font les spécialistes dans cette bataille ? Ils contribuent tout simplement à jeter une confusion plus grande encore dans la population au lieu de l'aider à dépasser ces querelles. Une alimentation saine, équilibrée et de l'exerice, voilà qui importe vraiment !

* * *

Une chance sur un million

Le satellite soviétique Cosmos 1402 aurait pu atterrir dans la région... c'est du moins une possibilité qui a été étudiée même si les chances étaient de l'ordre d'une sur un million. En regardant à la télévision les courbes décrites par ce satellite, il était possible de constater que certaines orbites prévues empruntaient la vallée du Saint-Laurent. Aujourd'hui, ce satellite est tombé en miettes dans l'Océan Indien, mais cela donne à réfléchir quand même lorsqu'il est question de l'encombrement relatif de l'espace et de la rentrée plus ou moins prévue de ces instruments. Cela aura sans doute permis une consultation sur la protection civile dans la région pour se préparer, au cas où... Une chance sur un million, c'est un peu comme la loto... il peut arriver qu'il y ait un gagnant !

* * *

Le "coût" du tabac

Du 23 au 29, c'est la semaine des non fumeurs... ou de ceux que leurs compagnons de travail ou d'atelier obligent à "partager" leur cigarette, bien à contre-coeur. Les mouvements anti-cigarette prennent lentement de l'ampleur d'autant plus qu'il est maintenant prouvé que "la cigarette brûle l'économie". Selon Hebdo-Science, les coûts médicaux occasionnés par la cigarette ont été de 2,4 milliards de dollars en 1980 au Canada alors que toute l'industrie du tabac n'a engendré qu'un milliard de bénéfices économiques. C'est en se basant sur la recherche effectuée par deux statisticiens d'une université ontarienne.... Une autre raison pour "écraser" !

Des projets d'immobilisation verront le jour très bientôt

par L.L.

Grâce au surplus de plus de $1 million accumulé au 30 juin dernier et non-approprié jusqu'à maintenant, la Commission scolaire régionale de l'Yamaska pourra financer sans problème quelque six travaux relatifs aux projets d'immobilisation, au coût de 705 000$.

En effet, les commissaires de la régionale de l'Yamaska ont adopté, à l'occasion de la séance ordinaire du 19 janvier dernier, un budget complémentaire au budget d'immobilisations 1982-1983.

A la polyvalente Hyacinthe-Delorme, une somme de 140 000$ sera versée pour l'agrandissement d'un atelier de mécanique d'ajustage; 35 000$ pour le réaménagement de locaux à fonction pédagogique; 200 000$ en appareillage et outillage et 20 000$ pour l'agrandissement de l'atelier de soins esthétiques.

D'autre part, quelque 160 000$ seront investis dans l'achat de 46 micro-ordinateurs (voir autre article) qui seront répartis entre les trois polyvalentes du territoire. De plus, une somme de 150 000$ a été consentie pour la finalisation du projet d'amélioration des systèmes de chauffage et de ventilation à la polyvalente Beloeil.

RUMEURS DE MA VILLE

Alors que les commissions scolaires Val-Monts et régionale de l'Yamaska ont décidé de se convertir aux micro-ordinateurs, la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe se fait hésitante. Il est question, pour cette dernière, de reporter la décision de conversion à l'automne. La vieille bougresse, toujours à l'affût des propos qui se tiennent en coulisses, suppose que des questions d'ordre budgétaire sont à l'origine de cette décision. Pas besoin d'être sorcier pour tirer pareilles conclusions en période de crise...

* * *

Et pourtant... même si le gouvernement semble tirer le diable par la queue par les temps qui courent, il n'en demeure pas moins que la reconstruction de l'école polyvalente Ozias-Leduc, à Mont Saint-Hilaire, nécessitera des déboursés de l'ordre de plus de 9 millions de dollars. A l'heure actuelle, la vieille bougresse a appris de source sûre que les échéanciers étaient respectés et qu'il était plus que probable que les étudiants puissent regagner leur école en septembre 83. La vieille entend suivre ce dossier de près et déléguera un de ses collègues pour en donner des nouvelles à ses lecteurs.

* * *

Les restrictions budgétaires conduisent-elles à des coupures de services essentielles ? C'est la question posée de nombreuses fois au maire de Saint-Hyacinthe, assez tard samedi soir, alors que certains contribuables d'un quartier de la ville ont vu le service d'aqueduc coupé... jusqu'au lundi matin. Pendant la fin de semaine, il valait mieux aller ailleurs pour satisfaire ses besoins en eau potable. Un bris de tuyau expliquerait la situation, mais ce qui n'explique rien, au dire des propriétaires, c'est qu'on les laisse ainsi sans eau potable, et sans aucun avis, durant de si longues heures.

* * *

Des précisions ont été apportées sur le stationnement dans les parcs de la ville, afin de favoriser le déneigement et les autres opérations d'entretien ou de surveillance. Certains ont mal lu ou compris car il n'est pas question d'interdire tout stationnement entre 1 heure et 5 heures surtout de l'après-midi. En un tel cas, on aurait mentionné 13 heures et 17 heures. il s'agit des heures nocturnes. Et encore là, pas question d'interdire mais bien de contrôler pour être encore plus opérationnel. Imaginez ce brave client qui se présente en maugréant après avoir constaté qu'il lui faudrait désormais magasiner au centre-ville le matin parce que "le stationnement sera interdit entre 1 heure et 5 heures"... Faut le faire.

* * *

On dit que le civisme, c'est une foule de petites choses. C'est peut-être encore plus si on considère la détestable habitude que certains propriétaires ont de nettoyer leur cours en remettant la neige sur la voie publique. C'est là une tactique défendue bien sûr, mais il ne semble pas que le règlement soit appliqué. Non pas tellement en milieu urbain qu'en milieu rural où il n'est pas rare de constater que le surplus de neige se retrouve sur la route où, naturellement, on espère que Dame Nature se chargera de la faire fondre. Mais il reste possible qu'en créant cet obstacle imprévu, on soit indirectement ou autrement responsable d'un accident de la circulation. Est-ce que cela vaut la peine de courir un tel risque ?

PROVINCIAL

Date du tirage : 21 janvier 1983

2839757	500 000$
839757	50 000$
39757	1 000$
9757	100$
757	25$
57	10$

MINI-LOTO

444382	50 000$
44382	5 000$
4382	250$
382	50$
82	5$

LOTO-PERFECTA 6/36

1-3-10-15-19-35
Le complémentaire : 2

MISE-TÔT

4-11-23-30

INTER LOTO
21 janvier

Le détenteur du billet portant le numéro 336684 gagne 250 000$. Ceux dont les billets se terminent par les cinq derniers chiffres, 2 500$; ceux par les quatre derniers, 250$; ceux par les trois derniers, 50$ et des deux derniers, 10$.

Les numéros non décomposables pour les lots de 25 000$:
679689 - 509414
342152

Numéros mobiles gagnants :
64129 (2 500$);
3847 (250$);
764 (50$).

TABAGIE SOLEIL INC
2265, boul. Casavant
DÉPOSITAIRE
VALIDEZ CHEZ NOUS
7 JOURS
de 9 heures à 22 heures

GAGNON & AUGUSTIN INC. ASSURANCES
COURTIERS D'ASSURANCES GÉNÉRALES
• Résidentiel
• Commercial
• Industriel
• Groupe
1705, rue Girouard Ouest
(coin Sainte-Anne) suite 101
Saint-Hyacinthe, Québec. J2S 3A2
Etablie depuis 1944
Edifice Place D'Assurances
Tels.: 773-2567
Montréal: Rive-Sud 467-5815

Dr Luc Tétreault • Dr Marielle Tousignant • Dr Robert Théroux
– OPTOMÉTRISTES –
EXAMENS VISUELS
RÉÉDUCATION VISUELLE
LENTILLES DE CONTACT
MODÈLES VARIÉS DE LUNETTES
1525 Saint-Antoine, Saint-Hyacinthe 773-5555
Clinique optométrique de Saint-Hyacinthe

le courrier
DE SAINT-HYACINTHE

Dr Marc Cusson
OPTOMÉTRISTE
Examen de la vue
Verres de contact
Rééducation visuelle
1530, rue des Cascades
Saint-Hyacinthe
Tél.: 773-8118

Front commun

La grève "en cascade" s'amorce aujourd'hui

Par Alain Rodier

Les pourparlers de "la dernière chance" n'auront pas suffi à dénouer l'impasse. Le Front commun CSN-CEQ-FTQ devrait mettre à exécution, dès aujourd'hui (mercredi), sa menace de débrayage "par étapes", un débrayage illimité et illégal qui, si on s'en tient au scénario, paralysera l'ensemble des secteurs public et parapublic d'ici quelques jours.

"La dernière semaine de pourparlers aura tout juste été un frame-up. Tout ce que voulait le premier ministre Lévesque, c'est de régler la crise sociale, sa crise sociale, au plan politique. Tandis que pour nous, la seule issue, c'est la négociation".

Tel est du moins le portrait brossé, lundi matin, par le président du Syndicat des enseignants Richelieu-Yamaska (CEQ), Claude Bourdon, au cours d'une conférence de presse qui réunissait également des porte-parole de la CSN et de la FTQ de la région.

Un portrait, on s'en doute bien, guère flatteur pour le gouvernement Lévesque, qualifié de "prétentieux et autoritaire" et accusé de vouloir "harnacher tout le système public" au Québec.

Le Front commun n'a pas obtenu satisfaction sur ses grands objectifs : le retour à la libre négocation, la disparition des lois 70 et 105 (et des décrets) et le maintien de l'emploi dans le secteur public.

Sa conclusion ? Il faut donc passer à la contre-attaque, cette semaine. Et ce sont les syndiqués du secteur de l'Education qui ouvriront le feu les premiers, en attendant le renfort de leurs collègues des Affaires sociales et de la fonction publique.

La Fédération nationale des enseignants du Québec (FNEQ-CSN) sera sur la ligne de feu dès aujourd'hui, ce qui signifie que le cégep de Saint-Hyacinthe sera paralysé ce matin (voir autre texte).

Les membres de la CEQ devraient, en revanche, être au travail aujourd'hui. Donc les écoles primaires et secondaires de la région sont ouvertes. Mais cette journée en est une de "grève travaillée", question de constituer un fonds de grève pour la CEQ. Et le lendemain, les gens seront dans la rue, a bien précisé le président Claude Bourdon.

Du côté des hôpitaux et centres d'accueil, la Fédération des Affaires sociales (FAS-CSN) ne détenait pas encore de mandat clair, lundi matin. On attendait les résultats du vote dans une centaine d'établissements. Mais si la tendance se maintient, les syndiqués des affaires sociales pourraient bien se joindre au mouvement le 31 janvier et le 1er février.

Dans la fonction publique, le portrait n'est pas définitif. Les membres du Syndicat des professionnels (SPGQ) devraient emboîter le pas aux enseignants dès le 27 janvier. Par contre, on attend toujours la réplique du Syndicat des fonctionnaires (SFPQ) qui consultera ses membres sur l'opportunité d'un débrayage général, au cours d'assemblées tenues entre le 26 et le 29 janvier.

Qualité des services

Chose certaine, de dire Claude Bourdon, "les employés des services publics n'ont pas passé 20 ans à donner des services de qualité et accessibles à tous pour laisser aujourd'hui le boucher du gouvernement charcuter tout ça".

Et pas question pour les syndiqués du secteur public d'accepter le rôle de "responsables" de la crise que veut leur imputer le gouvernement. "On est plutôt des victimes de la crise, au même titre que les chômeurs, les assistés sociaux et les non-syndiqués", lancera même le président Bourdon.

Pourtant, le Front commun estime avoir fait bien des compromis depuis l'automne : en proposant, par exemple, le gel des salaires pour un an ou en remettant ses débrayages prévus pour le mois de novembre. Mais le gouvernement s'en tient toujours à son "attitude autoritariste" et à sa politique de récupération salariale (coupures de 20%) et de récupération de postes, fait valoir le président du Syndicat des enseignants.

Le pire dans tout cela, c'est que les propositions gouvernementales ne régleront rien aux problèmes actuels. Ce n'est pas en créant 8 000 emplois dans le secteur privé, pendant qu'on en abolit 17 000 dans le secteur public, qu'on vient à bout du chômage, explique-t-on au Front commun.

Et il y a surtout cette importante question de la qualité des services qui risque d'en prendre pour son rhume avec les dernières offres. Les milliers de mises à pied prévues dans le secteur de l'éducation ne feront rien pour améliorer la qualité de l'enseignement, souligne Claude Bourdon.

Même chose dans le secteur hospitalier où, prévient le conseiller syndical de la CSN, Bill Sunstrum, les services "vont souffrir des décrets", c'est évident.

Et c'est çà que le Front commun aimerait bien que la population comprenne : il n'y a pas que les syndiqués qui vont faire les frais des décrets, les utilisateurs des services eux aussi.

Reste à voir la réaction des "utilisateurs" face aux débrayages prévus pour les prochains jours. Reste à voir aussi si le Front commun maintiendra sa cohésion durant tout ce temps. Sans compter la réplique de Québec qui pourrait être bien musclée. A moins, bien sûr, que les deux parties se rassoient pour négocier au cours des prochaines heures !

Les discussions de dernière heure n'auront pas réussi à désamorcer le mouvement de débrayage général dans les secteurs public et parapublic. A moins de revirement de dernière heure, le Front commun devrait lancer ses troupes dans la bataille dès aujourd'hui et la grève "en cascade" devrait culminer lundi et mardi prochains avec les débrayages prévus dans les hôpitaux. C'est ce qu'ont expliqué, en conférence de presse, lundi dernier, des représentants des trois centrales, Hélène Jussaume, du Syndicat des employés des commissions scolaires (SCFP-FTQ), Claude Bourdon, du Syndicat des enseignants Richelieu-Yamaska (CEQ) et Bill Sunstrum, conseiller syndical à la CSN.

Ecoles fermées jeudi

Journée de grève "travaillée" avant le débrayage général

Par Alain Rodier

Les membres du Syndicat des enseignants Richelieu-Yamaska ne déserteront pas leur poste aujourd'hui.

L'ordre de grève générale illimitée lancé par le Front commun sera bel et bien respecté. Mais les enseignants observeront aujourd'hui une journée de "grève travaillée" et seront au boulot.

Le but de cette nouvelle stratégie ? Les enseignants de la région feront leur part pour doter la CEQ d'un fonds d'urgence de 4 millions $ pour financer la lutte qui s'amorce. La création de ce fonds d'urgence a été décidée, en fin de semaine, lors du congrès spécial de la CEQ, et chaque syndicat a été invité à y verser l'équivalent de 0,20% du revenu gagné par chaque cotisant en 1982.

Mais ce semblant de trève sera de bien courte durée. Les enseignants des diverses commissions scolaires la région seront "dans la rue" dès demain, le 27 janvier, soutient le président du Syndicat Richelieu-Yamaska, Claude Bourdon.

Pas question de reculer pour la CEQ. Jusqu'à présent, personne ne l'ignore, ce sont les enseignants qui risquent d'être les grands perdants de cette ronde de négociations (et surtout des décrets). Et leur riposte promet d'être énergique.

Les pourparlers ultimes de la semaine dernière se seront avérés bien décevants. "La seule concession que le gouvernement nous a faite, c'est un moratoire d'un an pour les enseignants en disponibilité", explique Claude Bourdon.

A l'origine, Québec proposait de verser aux profs "mis en disponibilité" (la très grande majorité travaillent effectivement) seulement 80% de leur salaire habituel pour la première année et 50% pour les années suivantes. La dernière proposition visait à retarder cette mesure d'une année. Une offre carrément insuffisante pour la CEQ.

D'autant plus que, dans les présents pourparlers, c'est le secteur de l'éducation qui encaisse le plus de rebuffades. A la CEQ, on jure que tout cela pourrait se traduire par la perte de plus de 10 000 emplois dans l'enseignement, dont 300 postes qui disparaîtraient dans la région Richelieu-Yamaska, affirme M. Bourdon.

Le calcul est bien simple : en plus d'encaisser des baisses de salaires, les enseignants voient leur charge de travail augmenter. Avec cette charge accrue, on a donc besoin de moins de professeurs. Et des milliers d'entre eux iront rejoindre leurs confrères "mis en disponibilité".

Pas question non plus pour les enseignants de se réjouir des adoucissements apportés à la Loi 70 sur la question des baisses de salaires. Si un bon nombre des employés d'hôpitaux et des fonctionnaires écope de coupures moindres que 20% (ou ne sont pas touchés), tel ne sera pas le cas pour les enseignants puisque tous ceux qui gagnent plus de 23 000$ doivent absorber en entier cette coupure pour une période de trois mois. Et en avril, ils devront se contenter de leur salaire de juin 1982 (sans l'augmentation consentie depuis cette date).

Tout cela sans oublier la qualité de l'enseignement qui s'en ressentira à coup sûr, un item que le Front commun se fait fort de rappeler à la population.

Les membres de la CEQ voient donc leurs conditions de travail, de salaire et de retraite durement menacés... sans compter le droit à la libre négociation.

Leur riposte promet d'être énergique. Partout les mandats sont clairs. Dans la région, on s'est prononcé à 87% en faveur de la grève générale. Et jeudi, la menace devrait être mise à exécution.

La FNEQ à l'attaque

Les premiers piquets de grève au Cégep

Par Alain Rodier

Ce sont les enseignants du Cégep de Saint-Hyacinthe qui seront les premiers, dans la région, à se lancer dans la ronde des débrayages du Front commun, dès aujourd'hui.

Plus question de reculer pour les enseignants du Cégep, membres de la FNEQ. Les décrets gouvernementaux portent tellement atteinte à leurs acquis, tant en ce qui concerne la tâche, que la sécurité d'emploi ou l'organisation du travail (sans oublier les baisses de salaire), qu'ils sont bien résolus à vendre chèrement leur peau.

Michel Pratt, leur représentant à la conférence de presse conjointe du Front commun de lundi dernier, a nettement annoncé la couleur : "C'est mercredi qu'on sort et on bloquera aussi l'éducation des adultes". Et avis aux intéressés, les piquets de grève ont la réputation d'être très "serrés" au Cégep de Saint-Hyacinthe.

Bien plus, a insisté Michel Pratt, il n'est pas question de retourner en assemblée générale si les injonctions commencent à pleuvoir. Les choses ont été mises au clair lors du vote et les enseignants ont opté pour la grève générale dans une proportion de 84%.

Déjà, lundi dernier, les profs du Cégep préparaient le "siège". C'était l'ouverture de la "roulotte" (le local de grève) et on avait confectionné les horaires de piquetage, en plus de s'être chargé des lignes téléphoniques.

L'avenir qui attend les enseignants de Cégeps ne diffère pas tellement de celui promis à leurs collègues des commissions scolaires. Selon leurs calculs, pas moins de 1 500 postes risquent de disparaître du réseau collégial avec les propositions de Québec. Au seul Cégep de Saint-Hyacinthe, c'est un poste sur six qui risque d'être aboli, d'indiquer Michel Pratt.

Là aussi, il y a augmentation de la tâche de l'enseignant, en même temps qu'une baisse de salaire de 20% pour trois mois. Tout cela alors que le Cégep de Saint-Hyacinthe accuse une hausse de 5% de sa clientèle. "Bref, conclut un slogan mis de l'avant par les profs, le gouvernement impose la formule 6-5-4 qui consiste à faire l'ouvrage de 6 jours, en 5 jours, en étant payé pour 4 jours".

A cela, il faut ajouter le cadre horaire qui pourrait s'étendre de 8 heures à 23 heures (auparavant de 8 heures à 18 heures) et une nouvelle clause (qui ne s'applique pas à la CEQ) qui donne, à toutes fins utiles, le pouvoir à l'administration de fixer le nombre d'étudiants par classe, explique le porte-parole du Syndicat des professeurs du Cégep.

"L'administration pourrait donc décider d'ouvrir la grande salle Léon-Ringuet et de donner des cours de philo, par exemple, à 200 étudiants à la fois" et c'en serait bel et bien fini de la qualité de l'enseignement et de la relation entre prof et étudiant.

Comme si le tableau n'était pas complet, il y a aussi net recul au niveau de la sécurité d'emploi et des modifications importantes au chapitre de l'organisation du travail.

Tout cela, c'est sans oublier le fait que le décret constitue une attaque sans précédent au droit à la négociation, dixit le Syndicat. "Et si on accepte le pattern actuel de négociation, ça sera le même pattern la prochaine fois", de souligner Michel Pratt.

Pas question donc pour les enseignants de Cégep de rentrer dans le rang. Les piquets de grève seront installés mercredi matin et ils seront "serrés".

Plus question de reculer pour les enseignants du Cégep de Saint-Hyacinthe qui seront les premiers à débrayer dans la région, dès aujourd'hui. Pour leur part, leurs collègues de la CEQ devraient se lancer dans le mouvement demain après avoir observé une journée de "grève travaillée, question de verser à leur centrale une demie-journée de travail pour le fonds d'urgence. Mais, au Cégep, les syndiqués de la FNEQ doivent être sur les lignes de piquetage ce matin et ont d'ailleurs procédé, lundi après-midi, à l'ouverture officielle de leur local de grève, avec tout le cérémonial d'usage.

Autres nouvelles en page A-5

NOUS POUVONS VOUS OFFRIR
OBLIGATIONS À INTÉRÊT SEMI ANNUEL
ÉMISSIONS COURANTES POUR RAPPORTER 11½%
ÉMISSIONS ANTÉRIEURES POUR RAPPORTER 12½%
Ces dernières obligations se vendent à escompte, elles sont cependant tout comme les autres, négociables en tout temps au prix du marché.
Autres renseignements sur demande
AUSSI
Commandes de Bourse exécutées aux conditions régulières
RENÉ DESJARDINS HÉLÈNE VIENS
1600 ouest, rue Girouard, Saint-Hyacinthe 774-5316-17
Représentants de
GEOFFRION, LECLERC INC.,
Membres de l'Association Canadienne des Courtiers en Valeurs et des Bourses de Montréal, Toronto et Vancouver

éditorial

Face à l'inévitable

Le décompte est commencé et il approche ce moment fatidique où, en cascade, les différents secteurs des employés de l'Etat cesseront le travail dans une épreuve de force unique avec le gouvernement. Il semble bien qu'il faudra s'y faire; cet affrontement aura bel et bien lieu et rien ne pourra nous en épargner les difficiles moments.

Il est évident qu'en étalant en quelque sorte leur action sur plusieurs jours, les membres du Front commun se donnent une marge de manoeuvre qui contient peut-être la dernière lueur d'espoir d'éviter la catastrophe.

Comme certains le soutiennent, le fait d'avoir placé en dernier lieu la phase délicate de la grève dans les hôpitaux démontre clairement qu'on ne veut pas se lancer, tête baissée, dans une action désordonnée qui pourrait avoir des conséquences funestes à plus d'un titre. Ces mêmes personnes avancent, non sans quelque raison, que du côté gouvernemental, c'est précisément cette ultime phase de retrait des services normaux dans les hôpitaux qui constitue la limite du supportable.

Comme on le voit, il y a une gradation de part et d'autre dans la démarche et en échelonnant de la sorte les arrêts de travail, le Front commun agit sans tomber directement dans l'affrontement irréversible. Pouvant satisfaire au besoin son besoin d'action face au gouvernement qui leur impose sa volonté.

Jusqu'à maintenant, les grèves dans le secteur avaient la Fédération des affaires sociales pour fer de lance et la Centrale des enseignants du Québec supportait le mouvement en quelque sorte.

Maintenant, un changement majeur est intervenu alors que, face à une nouvelle solidarité avec les plus démunis, et bien qu'ils estiment avoir des tas de raisons valables pour réagir avec violence, de nombreux syndicats, membres de la FAS, ont refusé la grève illégale et illimitée.

Du côté de la CSN, on s'emploiera à susciter des votes de ralliement car il serait catastrophique, du point de vue de cette centrale, qu'une petite moitié des syndiqués soutiennent son action. Voilà où intervient l'importance de conserver son calme même si la situation est angoissante. En faisant preuve de modération, le gouvernement qui ne peut impunément franchir la limite extrême qu'il s'est posée, c'est-à-dire l'arrêt de travail dans les hôpitaux, pourrait contribuer à désamorcer cette tentative. Avec le résultat évident que la grève envisagée deviendra pratiquement impossible. Et les responsables syndicaux le savent, eux qui sont prêts à accélérer le mouvement pour susciter une réaction de force.

Ce seront maintenant les professeurs qui seront appelés en premières lignes et qui devront supporter le poids de cette action fort discutable, eux qui ont certes des griefs à faire valoir mais qui se trouvent plus souvent qu'autrement enfermés dans leur tour d'ivoire.

Chose certaine, l'inévitable est aux portes et il importe que le gouvernement du Québec mesure son action. Mais cela ne veut pas dire pour autant de faire en sorte de céder à cette forme de pression qui sème la pagaille dans toute la société.

Fermeté dans l'application des lois voulues par la collectivité mais modération aussi pour éviter que les propos des hommes ne viennent jeter de l'huile sur un feu qui consume déjà suffisamment d'énergies comme cela. Il n'y a pas d'autre voie sinon celle de demander à toute la population de porter jugement sur l'ensemble de son action.

Pierre Bornais

COMMENTAIRES

La bourde Gilson

L'unanimité du milieu agricole québécois contre le rapport Gilson ne fait pas de doute. Celle du milieu politique aussi : autant l'opposition officielle que le gouvernement (la chose est rare) décrient les propositions qui auraient pour conséquence de miner à plus ou moins long terme le secteur agro-alimentaire du Québec.

Et ce n'est pas surprenant.

Il est évident que lorsqu'il est question de "gros sous", les solidarités s'installent aisément. Mais il y a plus. C'est que l'on perçoit cette politique potentielle comme une réelle menace dirigée contre un secteur de l'économie québécoise qui s'en tire relativement bien, compte tenu du marasme général.

Des études l'ont prouvé, les propositions contenues dans le rapport Gilson, dans sa forme actuelle, signifieraient pour le Québec la réduction des élevages, la perte d'emplois en regard de la production et de la transformation, une hausse des prix à la consommation et une plus grande dépendance à l'égard des importations.

Seulement dans la région de Saint-Hyacinthe, l'UPA estime que les producteurs d'oeufs subiraient un manque à gagner de l'ordre de 800 000$ pour la première année d'application. Pour les producteurs de porcs, et Dieu sait qu'ils sont nombreux dans la région, la situation serait encore plus dramatique. La Coalition pour la survie de l'agro-alimentaire au Québec avait d'ailleurs choisi Saint-Hyacinthe pour lancer sa campagne de dénonciation. Ce n'était pas pour rien.

Bref, un désastre économique non seulement pour les agriculteurs mais également pour l'ensemble des Québécois. Il est donc question d'un problème beaucoup plus large qu'une "chicane de ministres" entre Ottawa et Québec, mais bien du prix du pain et du beurre qui se retrouveront sur nos tables.

Comment s'expliquer que pour régler le problème du transport du blé dans les Prairies, le gouvernement fédéral ait créé de telles injustices à l'égard de l'Est du pays ? On peut difficilement croire qu'il s'agit d'une manoeuvre concertée, planifiée, à moins bien sûr que le gouvernement Trudeau ait définitivement fait son deuil de l'appui des agriculteurs de l'Est, et particulièrement de ceux du Québec.

Chose certaine, ce monsieur Gilson (un avocat de l'Ouest) n'a sûrement pas tenu compte des retombées politiques que son fameux rapport engendreraient. Les consultations qui ont servi de base de travail, se sont limitées aux producteurs céréaliers de l'Ouest et il n'est donc pas surprenant que les conclusions du rapport les avantagent. Il est cependant très étonnant que le reste du pays ait été à ce point négligé. Manque de prospective, incompétence ? Quoi qu'il en soit, il aura fallu beaucoup d'énergie aux députés fédéraux du Québec pour réparer – si la chose est encore possible – les pots cassés.

Cette bourde politique a de plus donné une arme de premier choix au gouvernement québécois qui a pu dire encore une fois que "le fédéral travaille contre nous". Après la déception F-18 et l'arrogant S-31, on a pu ajouter la bourde Gilson...

Paul-Henri Frenière

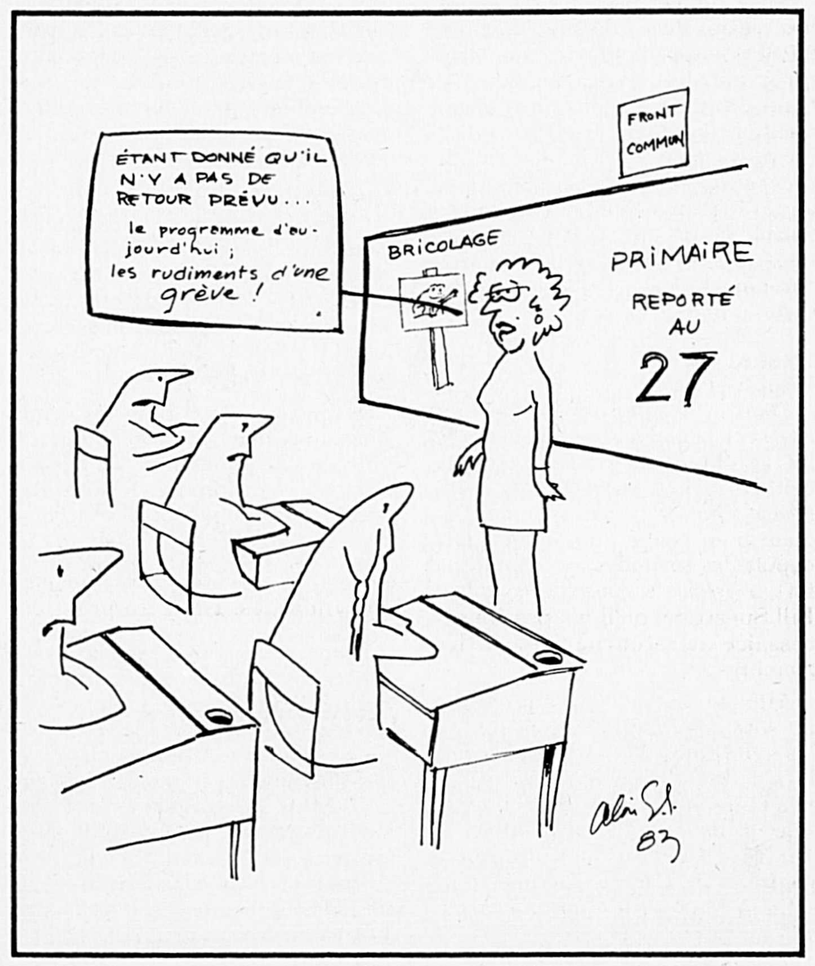

lettres OUVERTES

L'arbitrage juridique

Nouveau mécanisme remplaçant le droit de grève dans le secteur public

Les nombreuses grèves qui ont eu lieu dans les services publics, depuis 1966, en particulier dans le secteur hospitalier, nous amènent à déclarer; - que le droit de grève dans les services publics est un principe qui est contraire à l'ordre public, qu'il conduit à l'anarchie, qu'il doit être aboli et remplacé par un arbitrage juridique obligatoire, dont les décisions, après comparution des parties, seraient finales, exécutoires et sans appel.

Considérant que 90% des grèves dans le secteur public depuis 15 ans ont été causées par litiges sur les salaires, les soussignés proposent le remplacement du droit de grève par l'institution d'un tribunal Arbitral qui aurait uniquement juridiction sur les litiges salariaux.

1- Dénomination : "Le Tribunal Arbitral du secteur public du Québec".

2- Définir les entreprises du secteur public où les services sont totalement essentiels, nommément :

a) Les employés d'hôpitaux et centres d'accueil. (b) Les employés de l'Hydro-Québec. (c) Employés du gouvernement provincial et ses organismes et institutions connexes. (d) Employés des corporations municipales; (polices, pompiers, collets blancs et bleus). Services de transport en commun. (f) Employés des Institutions d'enseignements (du primaire à l'universitaire). (g) Les entreprises de distribution d'énergie à chauffage.

3- Abolir en tout temps, le droit de grève et de lockout dans les entreprises ci-haut mentionnées.

4- Institution d'un Tribunal Arbitral, à caractère juridique, avec pouvoir de statuer uniquement sur les litiges salariaux. Ce tribunal n'aurait aucune juridiction sur les clauses normatives des conventions collectives de travail. Tant et aussi longtemps que les parties (employeurs et employés) n'auraient pas conclu une entente sur leurs clauses normatives, elles ne pourraient se présenter devant ce tribunal pour faire trancher leur litige salarial. Cette condition aurait pour effet d'accélérer la négociation des clauses normatives.

5- Amender les dispositions du Code du Travail, ayant trait à l'arbitrage obligatoire des litiges existants entre les corporations municipales et leurs employés, de manière à transférer au nouveau tribunal le règlement de tout litige salarial. Amender aussi le présent Code de manière à fixer la durée minimum des conventions collectives à 3 ans; sauf pour la question salariale où il serait prévu qu'elle pourrait être renégociée à l'expiration de chaque 12 mois.

Concept du tribunal :

Ce tribunal serait composé de cinq (5) commissaires.

a) de deux (2) comptables agréés reconnus comme apolitiques et ayant déjà oeuvré dans le domaine de certains services publics.

b) de deux (2) personnes apolitiques et diplômées en administration publique, ayant oeuvré dans un secteur public quelconque.

c) un (juriste) ou avocat apolitique et ayant déjà oeuvré dans le champ des relations patronales ouvrières qui en serait le président.

d) le processus de nomination des commissaires serait celui existant présentement pour la nomination des juges (Cour Provinciale). Aussi, ils auraient le même statut (salaire, sécurité, plan de retraite, etc.,) que les juges de cette Cour. De plus, toute attaque contre les commissaires, quant à leur juridiction et leur récusation dans un dossier particulier, ne pourrait être formulée que devant un banc spécial de trois (3) juges de la Cour Supérieure. Cela éviterait les brefs de prohibition et les ordres de sursis obtenus trop souvent d'un juge seul qui se débarrasse ainsi d'une affaire par ignorance de l'esprit de la législation.

Pénalités pour refus de se conformer aux décisions rendues :

Nous laissons au gouvernement la responsabilité de fixer les pénalités ainsi que le mode de processus en matières de poursuites pénales.

René Harmegnies,
ex-permanent syndical

Un véritable nid à feu ?

Les foyers pour gens âgés sont-ils des nids à feu ? Je dis de ces foyers qu'ils sont des nids à feu parce que pour ces foyers de 20 logements, l'extérieur est en bois, du cèdre, paraît-il. Et de tous les bois, c'est je crois le deuxième plus inflammable (quand j'allumais mon poêle à bois, dans le temps, c'était avec du cèdre).

A Saint-Damase, lorsqu'on a construit ce foyer, on a demandé de la brique comme revêtement extérieur. Réponse, le sol de Saint-Damase n'est pas assez solide. Mais que fait-on de l'église en pierre, à moins de 300 pieds du foyer, qui fut construite il y a près de 150 ans et qui reste bien solide ? Ou du bloc à logements en brique près de l'édifice municipal, construit il y a 40 ans ?

Lorsqu'on s'est vu refuser de la brique, on a, paraît-il, demandé un revêtement en tôle, ce qui aurait rendu l'extérieur bien moins inflammable. Et si le feu prenait à l'intérieur, la tôle ne serait pas trouée par le feu comme une passoire. Refus encore, semble-t-il.

Je viens donc demander aux responsables du gouvernement fédéral un revêtement mural extérieur ininflammable. Vous n'avez pas d'argent ? Prenez le contrôle par la Banque du Canada de l'émission de la monnaie(ce qui est déjà fait) mais aussi du crédit (ce qui n'est pas fait). Et vous ne vous endetterez pas.

Après information, un revêtement en tôle coûterait environ 15 000$ plus l'installation... ce qui est peu à ajouter au coût total de 745 200$ mais quelle protection pour les locataires !

Laurent Brodeur, Saint-Damase.

le courrier DE SAINT-HYACINTHE

FONDÉ EN 1853

Hebdomadaire imprimé et publié à Saint-Hyacinthe le mercredi matin de chaque semaine par **La Cie d'Imprimerie et de Comptabilité de Saint-Hyacinthe Ltée,** sise au 655 de la rue Sainte-Anne, à Saint-Hyacinthe, C.P. 340, J2S 5G4.

Atelier syndique

Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec (c) 239971

Abonnement: Camelot: 50¢ la semaine - 25$ par année.
Poste: Au Canada 25$ par année
aux États-Unis 50$ par année

Courrier de la deuxième classe - Enregistrement no 0418

Toute reproduction des annonces ou informations est interdite.

Président: Denis Chartier
Directeur et rédacteur en chef: Pierre Bornais

Journalistes: Marielle Raîche, Louise Lamothe, Alain Rodier
Paul-Henri Frenière, J.-Marie Fontaine (sport)
Louis Norris (sp. sports)

Collaborateurs: Juliette Lassonde (recettes)
Gabriel Meunier (Acton Vale)
Anita D. Paquette Saint-Césaire (469-2841)
Rougemont - Marieville

Photographe: Raymond Bélanger
Directeur de la publicité: Réal Brodeur
Publicitaires: Paul Paradis, Norbert St-Martin, Gérard Leblanc
Graphiste: Guillaume Bédard
Directeur du tirage: Luc Sylvestre

N.D.L.R.:

Le Courrier publie avec plaisir les opinions de ses lecteurs sur des sujets d'intérêt général, en accordant cependant une attention spéciale aux questions locales et régionales. Chaque lettre doit être signée de la main de son auteur qui en assume alors l'entière responsabilité. L'auteur doit aussi donner les informations relatives à son nom au complet, adresse et numéro de téléphone afin de faciliter toute communication si nécessaire. Le Courrier se réserve le droit d'abréger les lettres selon l'espace disponible. Faire parvenir toute correspondance à: Lettres ouvertes, C.P. 340, Saint-Hyacinthe, J2S 5G4.

Affaires sociales

Encore bien des inconnues

Par Alain Rodier

Possible que les employés d'hôpitaux et de centres d'accueil se joignent, lundi et mardi prochain, au vaste mouvement de débrayage qui se dessine dans les secteurs public et parapublic.

Possible aussi que la grève des membres de la Fédération des Affaires sociales (FAS-CSN) soit devancée tout dépendamment des mesures de "répression" qui risquent de s'abattre sur les enseignants dont le débrayage est prévu pour ajourd'hui et demain.

Mais, avant-hier (lundi), le portrait était encore bien peu clair : la FAS, qui représente plus de 85 000 employés du réseau des services sociaux et de santé, n'avait toujours pas de mandat en bonne et due forme. Une majorité de syndicats (199 sur 318) avait appuyé l'idée d'un débrayage général, mais on attendait encore les résultats du vote chez les membres de 144 autres associations.

L'opération consultation de la FAS, qui devait se terminer le 21 janvier, a été étirée de quelques jours. Mais si la tendance se maintient, les membres de la FAS devraient à leur tour "embarquer" dans la grève générale au cours des prochains jours.

Ainsi, dès vendredi, les syndiqués des centres de services sociaux, des CRSSS et des CLSC devraient venir grossir les rangs des grévistes. Quant aux employés d'établissements hospitaliers, leur débrayage est prévu pour le 31 janvier (lundi prochain), dans le cas des hôpitaux généraux, et pour le 1er février dans le cas des hôpitaux psychiatriques, des hôpitaux pour malades chroniques, des institutions privées et des centres d'accueil.

C'est non à l'Hôtel-Dieu

Dans la région de Saint-Hyacinthe, si ce plan d'action est suivi à la lettre, cela veut donc dire que le CSS Richelieu-Yamaska sera paralysé à compter de vendredi. Le syndicat a en poche un mandat clair depuis des semaines, un mandat si fort, a précisé le conseiller syndical Bill Sunstrum, qu'il n'a pas été nécessaire de retourner devant les membres.

Même résultat sans équivoque du côté des Pavillons Bois-Joli où les syndiqués présents à l'assemblée de la semaine dernière ont voté à l'unanimité pour la grève générale. Ils devraient donc débrayer le 1er février, tout comme leurs confrères du Centre d'accueil Rouville (à Marieville) qui ont voté à 72% en faveur de la grève.

La FAS a toutefois subi toute une rebuffade à l'Hôtel-Dieu de Saint-Hyacinthe où les syndiqués, en octobre, s'étaient prononcés massivement en faveur de la grève générale et du débrayage de 24 heures. Le résultat du vote de vendredi dernier : 326 contre la gève, 124 pour et 12 bulletins annulés.

Comment expliquer ce revirement ? Pour Bill Sunstrum, il est bien évident que la procédure de vote référendaire n'a pas aidé. Seulement 175 personnes ont participé à l'assemblée générale où l'on expliquait les grandes lignes du décret, alors que plus de 450 ont pris part au vote. Il y a donc plein de gens qui n'ont pas eu toutes les informations nécessaires avant de voter, ce qui explique ce résultat, estime M. Sunstrum.

Un peu plus tard, pour expliquer la baisse évidente du support accordé à la FAS, le conseiller syndical de la CSN ne se gènera pas pour dire "qu'historiquement, la répression maximum, c'est au niveau des gens de la FAS, qu'on l'a retrouvée". D'où le peu d'empressement d'une bonne partie des employés d'hôpitaux à se lancer dans la bataille.

Il faut bien se rendre compte aussi que les adoucissements apportés à la loi 70, sur la question des coupures de salaires, touchent plusieurs milliers de membres de la FAS, un facteur qui aura sûrement penché dans la balance.

Quant au verdict des employés de l'hôpital Honoré-Mercier (employés généraux et infirmières), c'est ajourd'hui (mercredi) qu'on le connaîtra. Les assemblées générales (suivies d'un vote) ont été retardées jusqu'au 26 janvier. Là aussi, il ne faudrait pas se surprendre si le vote était "négatif", puisque les deux groupes avaient déjà voté contre la grève générale en octobre et que les employés généraux avaient même repoussé, en novembre, l'idée de ralliement au Front commun.

A la CSN, on se promet bien d'expliquer toutes les conséquences des décrets, des décrets qui auront pour effet, de dire Bill Sunstrum, "d'instaurer l'insécurité d'emploi au lieu de la sécurité d'emploi".

Des décrets inacceptables parce que, lancera le conseiller syndical, "quand on les regarde, il faut être aveugle pour ne pas constater que ça va entraîner une diminution de services pour les patients" et que cela laisse "la porte toute grande ouverte à une mobilité absolue".

Donc, encore bien des inconnues en ce qui concerne les débrayages dans les hôpitaux. Si la FAS obtient son mandat, il est possible qu'on invite les syndiqués de l'Hôtel-Dieu à se rallier.

Et il est surtout possible que les hôpitaux soient paralysés à compter de lundi ou mardi prochains.

Un nouveau conseil

Le cocktail des Olympiens a permis la présentation du nouveau conseil d'administration pour la prochaine année. Sur la photo, première rangée, de gauche à droite, Robert Ledoux, 2e vice-président; Mme Jeannine Aulair, directrice; Emilien Caouette, président; Diane Caouette, secrétaire. Deuxième rangée, même ordre, Robert-C. Granger, Aimé Lajoie, directeurs; Pierre Desroches, trésorier; Yvan Sévigny et Yves Brodeur, directeurs. N'apparaissent pas sur la photo, Yvon Chabot, 1er vice-président et Yves Lussier, directeur.

Commissions scolaires

Les employés de soutien de la partie, jeudi ?

Par Alain Rodier

Les enseignants des commissions scolaires de la région pourraient avoir de la compagnie sur les lignes de piquetage avant bien longtemps.

Si le scénario de la grève en escalade se déroule tel que prévu, les employés de soutien de la plupart des institutions d'enseignement devraient se mettre de la partie à compter du jeudi 27 janvier.

Et les employés de soutien de la Commission scolaire régionale de l'Yamaska et leurs confrères de l'Argile Bleue pourraient être du nombre, s'ils se rallient aux voeux de la FTQ.

Telle est du moins l'hypothèse avancée en conférence de presse, lundi dernier, par la porte-parole du Syndicat des employés des commissions scolaires (membres du Syndicat canadien de la fonction publique-FTQ), Hélène Jussaume.

La situation est un peu nébuleuse toutefois du côté de ces quelque 325 syndiqués. Dans un premier temps, ces derniers ont repoussé le recours à la grève par une faible majorité (moins d'une trentaine de votes). Mais la FTQ, où ils sont affiliés, a en revanche un mandat au niveau provincial. Et elle compte bien l'utiliser à compter de demain. Faut donc s'attendre à un vote de ralliement.

Un vote de ralliement qui s'impose, dira Hélène Jussaume, parce que le décret mis de l'avant par le gouvernement se traduirait par "un net recul d'au moins 20 ans" pour les employés de soutien.

Et ce ne sont pas les récriminations qui manquent du côté syndical : "percée évidente du certificat d'accréditation", possibilité de mutation "pour fins administratives" et atteinte sans précédent aux acquis des syndiqués.

A tel point, glissera Hélène Jussaume, que "notre ancienneté ne vaut plus rien et que ce qui nous guette, c'est la disparition avant longtemps de tous nos employés temporaires.

Les dernières propositions de Québec pourraient même permettre, assure-t-elle, "à des professionnels ou des enseignants en disponibilité de venir prendre la place de nos permanents et de nos temporaires".

On peut donc s'attendre à ce que les employés de soutien des institutions scolaires de la région soient fortement invités à joindre les rangs du mouvement.

Ils ne seraient d'ailleurs pas les seuls puisque les membres du personnel de soutien de la Faculté de médecine vétérinaire seront appelés eux aussi à embarquer dans la bataille, même s'ils ne sont pas membres du Front commun (ils appartiennent à un autre local du SCFP). Leur décision devait être connue mardi à l'issue de leur assemblée générale.

On ne sait pas, par contre, quelle sera la position de leurs confrères du "soutien-cégep" qui ont déjà écarté le recours au débrayage, tant au plan local que provincial.

Un appel urgent à la solidarité

La situation économique difficile touche un large secteur de la population maskoutaine et le Centre de bénévolat de Saint-Hyacinthe lance un appel urgent à la solidarité pour mettre sur pied un atelier de récupération de meubles et d'appareils ménagers de toutes sortes.

Selon un porte-parole du centre, dans le passé des offres ne pouvaient être acceptées parce que les disponibilités d'entreposage faisaient défaut de sorte qu'au moment des demandes, il était difficile d'apporter une réponse adéquate. Maintenant, les problèmes d'entreposage sont réglés alors que tous les dons peuvent être remisés dans un local réservé à cet effet, dans la Maison de confection de Saint-Hyacinthe (E.T. Corset). Déjà certains bénévoles ont entrepris de rénover les vieux meubles offerts mais on souhaiterait qu'il y ait plus de volontaires pour ce travail. En fait, l'organisation a besoin de tout. Non seulement de "bras" mais aussi d'outils, de matériaux et de clous.

Les personnes, désireuses d'en savoir plus long, peuvent communiquer avec le Centre de bénévolat, au 773-4966.

Une expérience de communication...

par PB

Le Cégep est souvent considéré comme un milieu fermé par la population en général. Il est vrai que bien peu de choses transpirent de ce qui se passe à l'intérieur de cette insitution collégiale. Dans un effort de communication avec "le monde ordinaire", les étudiants du Cégep ont décidé de distribuer un numéro spécial de la publication interne "L'ASSETU ?" à Saint-Hyacinthe.

Pour l'occasion, ils ont même réalisé un numéro commun avec Le Chaînon, le journal interne des professurs.

Le contenu de cette publication, qui constitue une première et qui pourrait se répéter une fois par année si tout va bien, n'a pas été modifié en vue de cette diffusion plus large, selon un des membres de l'équipe qui a réalisé le journal. Mais comme il s'agit d'un numéro commun avec le syndiat des professeurs, on y retrouve, en plus des textes usuels écrits par les étudiants, ceux produits par les professeurs et qui, comme il faut s'y attendre, abordent surtout la question du conflit dans le secteur de l'éducation.

Sommaire

Service civil ..... page 3
Associations étudiantes: cotisations ..... page 4
Grève au Cégep ..... page 5
Informatique ..... page 6
Prêts-bourses ..... pages 7, 8, 9
Réforme des Cégeps ..... page 10, 11
La Clé sur la porte ..... page 12
La "sage-femme" ..... page 13
Syndialiame régional ..... pages 14, 15
Ligue d'improvisation ..... page 17
Humour ..... page 18

Dossiers:

Prêts-bourses ... pages 7, 8, 9
Réforme des Cégeps ... pages 10, 11

Rapport Gilson

"On est en train de finaliser"

— Marcel Ostiguy

par P-H F

Le fédéral serait en train de mettre la dernière main au modifications du rapport Gilson et selon le député de Saint-Hyacinthe-Bagot aux Communes, M. Marcel Ostiguy, on s'attend à livrer la marchandise le (ou vers le...) 10 février prochain.

Pour M. Ostiguy, il s'agit de modifier le rapport de façon à retrouver une "équité raisonnable" entre tous les producteurs agricoles canadiens. "Ma position est toujours la même, de dire le député lors d'une conversation téléphonique. Je n'ai jamais été d'accord avec certaines dispositions du rapport qui avantagent les producteurs des Prairies au dépens des producteurs québécois."

"Mais il ne faut pas oublier que le rapport Gilson ne représente qu'un document de base et il est certain que nous ne pouvions accepter des mesures contraires aux intérêts des agriculteurs d'ici", poursuit M. Ostiguy.

Précisons que le rapport Gilson, commandé par le gouvernement fédéral pour résoudre le problème du transport des grains dans l'Ouest canadien, propose substantiellement de verser des subventions aux producteurs céréaliers de cette région.

Or cette politique aurait pour conséquence de bouleverser les règles du jeu qui prévalent dans le secteur agro-alimentaire canadien, mettant en danger plusieurs productions québécoises, se trouvant désavantagées par la concurrence.

Le secteur agro-alimentaire québécois n'a donc pas tardé à réagir, soutenu par l'UPA et par les ministères de l'Agriculture et des Transports du Québec.

La coalition pour la survie de l'agro-alimentaire au Québec entamait justement à Saint-Hyacinthe, le 17 janvier dernier, une série d'assemblées pour dénoncer les conséquences désastreuses du rapport.

M. Ostiguy se retrouvait sur la liste des invités mais il n'a pu se présenter "puisqu'on travaillait ce soir-là sur le rapport", a-t-il précisé.

Le comité spécial des députés fédéraux québécois, qui se penche sur les modifications du rapport, a repris en effet son travail justement le 17 janvier.

LE BI-ÉNERGIE C'EST QUOI ?

Vous êtes propriétaire d'une maison unifamiliale avec un système de chauffage à air chaud pulsé par ventilateur et vous vous intéressez à Bi-Énergie, mais vous manquez de renseignements sur le programme de subvention et sur le Bi-Énergie.

POUR TOUT CONNAÎTRE ET SAVOIR

Un centre d'information sera organisé pour vous aux Galeries Saint-Hyacinthe

27, 28, 29 janvier.

Des spécialistes seront sur place pour vous renseigner sur le BI-ÉNERGIE.

Bienvenue à tous

P.P. ELECTRIQUE (1982) Inc.

SPÉCIALISTE en chauffage électrique

Service électrique complet

Résidentiel • Industriel • Commercial

R. BENOIT, PRÉSIDENT

2489, ave Ste-Anne, Saint-Hyacinthe

Tél. : 774-6445

JUSQU'AU 31 JANVIER 83

Possibilité d'un taux de financement

11 75% Voilà une occasion de se procurer une voiture neuve ou démonstrateur 82

Les camions légers Ford 1983 et tous nos produits Mercury 1983 neufs vous sont offerts avec une possibilité de financement 12 9%

Vérifiez nos prix, ils sont imbattables.

Ford MERCURY LINCOLN

Automobile Jérôme

1280, rue des Cascades est, Saint-Hyacinthe Tél.: 773-6647, Bel.: 467-1833

justice
ET FAITS DIVERS

Nouvelles brèves

par P-H Frenière

Pas d'endroits tabous

Il n'y a pas d'endroits tabous pour les cambrioleurs ! Et une jeune femme l'a appris à ses dépens lorsqu'elle s'est fait subtiliser son sac à main dans les toilettes publiques situées à l'arrière du marché-centre de Saint-Hyacinthe. Ce malheureux incident s'est produit vendredi dernier, en début de soirée, et la bourse contenait approximativement 30$ en argent et de menus articles. Selon le témoignage de la victime, l'agresseur serait un jeune homme âgé d'environ 17 ans. Il court toujours...

Pour une simple carabine

Un individu âgé d'une vingtaine d'années a écopé de 15 mois de prison pour un vol raté chez un dépanneur situé sur la rue Saint-Laurent, dans le nord de la ville. Patrick Beauregard, qui était accompagné de deux mineurs lors de sa tentative de vol, avait été vu par un citoyen au moment où il prenait la fuite et l'arrestation du trio n'avait pas tardé. Beauregard se trouvait alors en possession d'une simple "carabine à plombs" et cela lui a valu 12 mois d'incarcération. La tentative de vol comme telle ne lui aurait coûté que 3 mois. La sentence a été rendue la semaine dernière, au Palais de Justice de Saint-Hyacinthe, par le juge Denis Robert.

La main au collet !

Durant le week-end, les policiers municipaux ont procédé à quelques arrestations qui avaient trait à des vols divers. Il y eut d'abord deux adolescents qui ont pris le chemin du poste, dans la nuit du 23 janvier, après avoir été trouvés en possession d'un outil de cambriolage. L'un d'entre eux, âgé de 17 ans, avait les poches remplies de pièces de monnaie et on a découvert par la suite qu'il les avait volées, quelque temps auparavant, à la station de taxi Windsor, située à l'angle des rues Duclos et Calixa-Lavallée. On le soupçonne également d'être à l'origine de deux ou trois autres vols.

Par ailleurs, samedi dernier vers 14 heures, un autre jeune homme a été appréhendé par les policiers alors qu'il sortait de la quincaillerie H. Gagnon et Fils, située près des Galeries Saint-Hyacinthe. Etrangement, le garnement filait par la porte arrière en transportant une boîte pleine d'outils qu'il venait de voler. Avec cette arrestation, la Sûreté municipale croit détenir le maillon d'un vaste réseau de vols à l'étalage qui sévissait à Saint-Hyacinthe et dans les villes avoisinantes depuis un certain temps. Le suspect est originaire de Knowlton, dans les Cantons de l'Est.

Par monts et par vaux...

Dans la nuit de samedi dernier, deux motoneiges qui se trouvaient sur le terrain de la compagnie Hydro-Québec, situé dans le parc industriel de Saint-Hyacinthe, ont disparu comme par enchantement ! Les deux engins de modèle Skidoo, 1981, ont une valeur de près de 3 000$ et servaient aux employés de la compagnie pour accomplir des tâches à des endroits difficilement accessibles. L'immatriculation est SW 3627 et 8 et les numéros de série sont les suivants : 316402-935 et 046.

Quelques blessés

Contrairement à ce que l'on aurait pu s'attendre, en raison du mauvais état général de la chaussée, les accidents de la route ont été relativement peu nombreux à Saint-Hyacinthe et dans la région durant la fin de semaine. Il faut noter cependant l'embardée qui s'est produite vers 14 heures 45, dimanche, sur la rue Frontenac, à Douville, près du rang Saint-Simon, et qui a causé des blessures à trois personnes. Suite à une perte de contrôle due au verglas, le véhicule conduit par M. Raymond Rhault, 37 ans, de Rougemont, a percuté un poteau d'Hydro-Québec avant de se retrouver dans le décor. L'épouse de M. Rhault, Marie-André, 29 ans, de même que leur jeune fils, Antoine, 3 ans, ont également subi des blessures. Ils ont été conduits au Centre hospitalier Honoré-Mercier pour les soins d'usage.

A Saint-Thomas d'Aquin, cette fois, une jeune fille âgée de 21 ans a été blessée légèrement lorsque le véhicule qu'elle occupait a dérapé sur la route 116, face au motel Bienvenue. Pierre Tétrault, 24 ans, demeurant à Saint-Jean-Baptiste, conduisait l'automobile au moment de l'accident.

Le meurtre à Upton :

On tient l'enquête publique après 18 mois de recherches

par P-H Frenière

C'est aujourd'hui même, mercredi, que débute au Palais de Justice de Saint-Hyacinthe, l'enquête publique concernant le meurtre de Donat Brissette, survenu à Upton, en juin... 1981 !

L'enquête du coroner fait suite à l'arrestation de deux personnes, Claude Brisebois, 21 ans, et Monique Gendron-Lessard, 41 ans, que les agents de l'Unité des crimes contre la personne (SQ) ont retracées la semaine dernière à Montréal.

Le Courrier a cependant appris en dernière heure qu'il n'y aura pas d'accusations portées contre Monique Gendron-Lessard et que celle-ci a été d'ores et déjà relâchée. Quant à Brisebois, il sera cité comme témoin important dans cette affaire.

On se rappellera qu'en juin 1981, le cadavre mutilé de Donat Brissette, 57 ans, cuisinier dans une pizzeria de Granby, avait été découvert dans une maison préfabriquée du rang des Carrières où il demeurait. Apparemment, Brissette avait été poignardé à plusieurs reprises à l'aide d'un couteau de cuisine. L'enquête a également révélé qu'on lui avait dérobé une certaine somme d'argent.

Relations particulières

A l'époque, la SQ n'envisageait aucun suspect sérieux mais l'on avait appris que Brissette entretenait des relations bien particulières envers de jeunes adolescents... L'hypothèse d'un crime à caractère sexuel avait donc été retenue, mais sans résultat.

Or la fouille des lieux du crime avait permis de découvrir une photographie qui se trouvait dans la poche intérieur d'un coupe-vent qui devait appartenir, selon toute vraisemblance, à l'auteur du meurtre. Quelques mois plus tard, à la demande des enquêteurs, la photographie représentant une jeune fille fut publiée dans divers journaux (dont le Courrier) et cela aurait contribué à faire avancer les recherches, selon un porte-parole de l'Unité des crimes contre la personne.

On s'est toutefois gardé de révéler toutes les circonstances qui ont entouré les arrestations mais il a été possible de savoir que le vol serait possiblement à l'origine de cette tragique affaire.

Quoi qu'il en soit, l'enquête du coroner permettra sans doute de faire la lumière sur la mort de Donat Brissette.

La publication de cette photographie, retrouvée dans un coupe-vent laissé près du cadavre, a permis de faire avancer l'enquête.

Rixe sanglante entre concubins

par P-H F

Un violent échange verbal entre concubins, alimenté semble-t-il d'une bonne dose de spiritueux, a dégénéré en affrontement physique et s'est terminé lorsque la dame, Rita Duquette, a plongé un couteau dans le flanc de son opposant.

La police fut alertée et la victime a été conduite au Centre Honoré-Mercier pour un bref séjour où on lui pratiqua vingt points de suture au côté droit. La blessure avait été faite à l'aide d'un petit couteau, communément appelé "couteau à patates".

La querelle s'est déroulée le 19 janvier dans un logement de la rue Saint-Dominique et les policiers ont procédé à l'arrestation de Mme Duquette vers 19 heures 15.

Cette dernière, âgée de 49 ans, a comparu jeudi dernier au Palais de Justice de Saint-Hyacinthe et elle fut remise en liberté moyennant un cautionnement de 1 000$ et certaines conditions particulières ; entre autres de ne pas consommer de boissons alcoolisées pour la durée des procédures judiciaires.

Lundi dernier, elle reparaissait devant le juge et ce dernier a fixé au 7 février la tenue de l'enquête préliminaire pro-forma.

Selon les nouvelles dispositions de la loi, en vigueur depuis le 4 janvier, elle fait face à une accusation de "voies de fait graves" qui s'applique lorsqu'une personne agit dans l'intention de blesser, de mutiler, enfin de mettre la vie d'une autre personne en danger. Le Code criminel prévoit alors un maximum de 14 ans d'emprisonnement.

Le coroner Denis Boudrias amorce aujourd'hui l'enquête publique qui permettra de faire la lumière sur le meurtre de Donat Brissette, survenu le 8 juin 1981 à Upton.

Message important aux personnes handicapées

La Société de Transport adapté de Saint-Hyacinthe Inc. informe la population de la mise sur pied officielle d'un système de transport adapté à Saint-Hyacinthe depuis le 3 janvier 83. C'est la réalisation d'un projet depuis longtemps attendu et souhaité par les personnes handicapées.

La Société invite donc toute personne handicapée, résidant à Saint-Hyacinthe et désirant utiliser les services du transport adapté, à adresser par écrit une demande d'admission et à acheminer cette demande au Comité d'admissibilité, au soin de Mme Sylvie Cusson, 700, ave de l'Hôtel-de-Ville, Saint-Hyacinthe, J2S 5B2. Pour toute personne handicapée, il s'agit d'un droit et d'un devoir d'utiliser le transport adapté.

Comme il s'agit de la réalisation d'une première étape d'un plan de développement, la Société de transport adapté s'attaque dans une deuxième étape à voir à l'extension de ce mode de transport aux municipalités environnantes de Saint-Hyacinthe. Les personnes handicapées qui résident dans la région de Saint-Hyacinthe sont invitées à se faire connaître en communiquant avec la Société de transport adapté de Saint-Hyacinthe.

Ce contact permettra à la Société de transport adapté de connaître les personnes handicapées et d'identifier leurs besoins en transport.

Le mois du coeur !

Le mois de février est, par tradition, le mois du coeur. C'est-à-dire que durant ces semaines, on procède à une souscrption publique en vue de recueillir des fonds pour la recherche.

Dans la région de Saint-Hyacinthe, la proclamation officielle de la campagne aura lieu le 2 février, à l'hôtel de ville et sera suivie, à la salle des Chevaliers de Colomb du boulevard Laframboise, d'un souper-bénéfice au coût de 50$ du couvert. Les billets sont en vente à 774-6457, M. Jean Richard.

Du 3 au 5 février, il y aura clinique pour détecter l'hypertension aux Galeries de Saint-Hyacinthe.

Marieville

La Cour a tranché : le corps de police doit être maintenu

par P-H F

Marieville devra conserver son corps de police intact jusqu'à ce que le gouvernement du Québec, via le ministère de la Justice, donne son autorisation officielle au démantèlement du service et que cette décision devienne effective conformément à la loi.

C'est le sens de l'injonction interlocutoire que le juge Bernard Gratton, de la Cour Supérieure de Saint-Hyacinthe, a promulgué vendredi dernier pour contrecarrer l'exécution d'une résolution du conseil municipal, votée le 23 décembre, à l'effet de se départir de ses sept policiers pour ne garder que son directeur.

Cette résolution devait prendre effet le 21 janvier et c'est justement cette journée là que le juge Gratton a choisi pour divulguer sa décision. Le suspens aura donc duré jusqu'à la dernière minute, ou presque, pour les citoyens et les policiers de cette petite municipalité qui fait la manchette des média depuis quelque temps.

C'est donc dire que le syndicat des policiers, soutenu par la Fédération des policiers du Québec, aura eu gain de cause contre les élus qui s'étaient offensés de la sentence arbitrale du 14 octobre dernier, accordant de substantielles augmentations salariales aux agents de la paix.

Il va sans dire que l'affaire suscitait beaucoup d'intérêt auprès des conseils municipaux des petites villes comparables : toutes les municipalités de 5 000 habitants et plus sont en effet tenues d'avoir un corps policiers, quels que soient les coûts d'un tel service. Marieville réagissait la première...

Quoi qu'il en soit, et bien que les policiers puissent respirer plus à l'aise pour un temps, cette décision peut faire l'objet d'un appel et le débat serait entièrement relancé.

Car de toute façon, l'injonction interlocutoire, de par sa définition, ne statue nullement sur le fond du litige mais a pour but de faire respecter les lois dans leurs formes actuelles.

COURS DE FRANÇAIS POUR IMMIGRANTS

- Vous désirez apprendre le français?
- Vous connaissez quelqu'un qui ne parle pas français? Ces cours peuvent répondre à vos attentes.
- **DURÉE:** 75 heures réparties sur 6 semaines
- **HORAIRE:** Les lundis, mercredis et jeudis de 19:00 à 23:00
- **COÛT:** 40,00 $
- **INSCRIPTION:** Les 27, 28, 31 janvier et 3 février 1983 de 16:00 à 22:00 à la polyvalente Hyacinthe-Delorme, 2700 rue Bouchard.
- **DÉBUT DES COURS:** Le 21 février 83

Les Services Éducatifs aux Adultes
La Commission Scolaire Régionale de l'Yamaska ©

COURS D'ANGLAIS INTENSIFS POUR ADULTES

- Offerts le **JOUR** ou le **SOIR**
- Pour **APPRENDRE** ou **AMÉLIORER** sa conversation anglaise
- **DURÉE:** 75 heures réparties sur 6 semaines
- **HORAIRE JOUR:** Mardi et jeudi de 9:00 à 12:00 et de 13:15 à 16:30
  SOIR: Mardi, jeudi et vendredi de 19:00 à 23:00
- **COUT:** 40,00 $
- **DÉBUT DES COURS:** Le 22 février 1983
- **INSCRIPTIONS:** De 16:00 à 22:00 à la polyvalente Hyacinthe-Delorme, 2700 rue Bouchard
  les 27, 28, 31 janvier et 3 février 1983.

Les Services Éducatifs aux Adultes
La Commission Scolaire Régionale de l'Yamaska ©

VENTE
D'ORGUES USAGÉES
Plusieurs modèles idéals pour débutants

	SPÉCIAL	VALEUR
Yamaha B4	$750	$1295
Yamaha A-45	$1000	$1395
Balbwin Cabaret	$2500	$3595
Yamaha D3IR	$2000	$3295
Conn, 25 pédales	$1800	$3000

Tous nos modèles usagés sont garantis pour 1 an.
Livraison gratuite

438, ave Saint-Simon, Saint-Hyacinthe
774-8578

Une mise en garde sur la "publicité sympathique"

Les autorités municipales désirent à nouveau mettre en garde les concitoyens quant à la publicité sympathique. Des vendeurs itinérants se présentent assez fréquemment dans les commerces, bureaux et places d'affaires, pour vendre des espaces publicitaires dans des revues, brochures ou autres, à être publiées. Dans plusieurs cas, ces gens appuient leurs arguments de vente en disant avoir obtenu l'autorisation du maire, du conseil ou de divers mouvements bénévoles reconnus.

Avant de signer tout chèque, demandez aux solliciteurs une preuve écrite de leurs dires et informez-vous auprès des autorités compétentes. À noter que le règlement 10 de la ville précise qu'il faut obtenir un permis pour offrir en vente, vendre de la publicité, des revues, souvenirs ou autres.

* * *

Afin de faciliter le nettoyage des terrains de stationnement, tout au long de l'année, faciliter le travail des policiers dans la surveillance des autos volées ou suspectes, et faire respecter les règlements municipaux, les trois terrains de stationnement de la ville sont soumis à une nouvelle orientation, la nuit, entre 1 et 5 heures.

Il est de ce fait demandé aux usagers de bien surveiller les enseignes posées sur les terrains de stationnement Plaza Maskoutaine, centre-ville et Calixa-Lavallée.

* * *

À la Cour municipale, le 13 janvier dernier, une personne était condamnée à 200$ d'amende pour avoir dépassé un autobus scolaire arrêté, dont les clignotants opéraient. Une amende de 100$ fut imposée pour un délit de fuite, tandis que 19 amendes, variant de 70 à 135$ correspondaient à autant d'infractions pour vitesse excessive.

Huit omissions d'arrêt se sont soldées par des amendes de 50$.

Troubler la paix avec un véhicule routier a valu 5 amendes allant de 35 à 60$. Les stationnements interdits ont entraîné 19 amendes variant de 10 à 20$ et les parcomètres expirés, 23 amendes de 5$.

Conserveries Canadiennes met la clé dans la porte

Par Alain Rodier

Après la Dominion Textile, c'est au tour d'une autre vénérable "institution" économique à plier bagages et à déserter la ville de Saint-Hyacinthe.

Dans un laconique communiqué envoyé aux média d'information, vendredi dernier, la compagnie Conserveries Canadiennes Ltée (l'ex-Canadian Canners) annonce qu'elle fermera son usine de la rue Sainte-Catherine, question d'améliorer "l'efficacité de ses opérations".

Du même coup, la compagnie met fin à une association de plus d'une cinquantaine d'années avec la ville de Saint-Hyacinthe et, surtout, met à pied ses 19 employés permanents.

Mais les retombées seront encore bien plus catastrophiques, la saison estivale venue, puisque l'entreprise embauchait quelque 150 personnes, en majorité des étudiants, durant ce temps.

Quant aux agriculteurs qui acheminaient leurs produits vers l'usine de Saint-Hyacinthe, on fera tout pour minimiser l'impact de la fermeture sur ce groupe, promettait, vendredi, le directeur provincial de la production, Alexandre R. Lécuyer.

La décision est tombée bien rapidement : les représentants de la compagnie rencontraient les employés de l'usine vendredi et la fermeture est prévue pour le 11 février prochain.

Motif de l'arrêt des opérations ? Encore là, c'est pour des questions de "rationalisation et de meilleure efficacité", d'expliquer M. Lécuyer. Une partie du travail, l'empaquetage des légumes (qui était préalablement effectué à Saint-Hyacinthe), sera transférée à l'usine qu'opère Conserveries Canadiennes à Chambly.

"D'autre part, lit-on dans le communiqué officiel, la compagnie négocie présentement avec une conserverie québécoise pour que cette dernière continue de traiter et d'empaqueter des légumes pour son compte". Quelle est cette fameuse compagnie ? Impossible de la savoir puisque les négociations se poursuivent toujours, mais M. Lécuyer glisse au passage que c'est une entreprise de la rive-sud, non loin de Saint-Hyacinthe.

Possible que cette compagnie pourrait accepter, dans les pourparlers, de retenir les services des producteurs qui étaient "à contrat" avec Conserveries Canadiennes.

Mais le sort qui attend les employés de l'usine n'est guère reluisant. M. Lécuyer ne cache pas qu'il n'y a pas beaucoup "d'ouvertures" à l'usine de Chambly et que, dans toute l'opération rationalisation, seulement "2 ou 3 employés" pourraient être mutés ailleurs. Les autres recevront une compensation financière, comme il se doit, mais c'est loin d'être le Pérou en ces temps de crise économique.

Mais pourquoi avoir privilégié l'usine de Chambly au détriment de celle de Saint-Hyacinthe ? A cela le directeur de production ne peut que répondre que "c'est une décision qui a été prise au niveau de l'administration". La vétusté des installations de Saint-Hyacinthe auraient pesé dans la balance, semble-t-il.

Même si ce n'est pas de gaieté de coeur qu'on s'est résolu à fermer l'entreprise de Saint-Hyacinthe, assure M. Lécuyer, la compagnie en revanche se félicite "d'accroître la production de la matière première et la mise en conserve au Québec".

La preuve, c'est que toutes ses opérations d'empaquetage de cornichons seront dorénavant concentrées à son usine de Sainte-Thérèse, ce qui accroîtra la production de 25%. Les produits mis en conserve auparavant à l'usine de Waterford, en Ontario, seront désormais traités à Sainte-Thérèse, qui deviendra la seule usine à ce chapitre pour alimenter le marché canadien.

Une bien mince consolation pour les travailleurs de Saint-Hyacinthe qui perdent leur emploi !

A Saint-Dominique :

Un carnaval pour le 150e !

Compte tenu des festivités pour marquer le 150e anniversaire de fondation de la paroisse de Saint-Dominique, le carnval qui se déroulera du 29 janvier au 5 février promet d'être des plus intéressants.

Parmi les activités majeures prévues dans le cadre de cet événement spécifique, un parmi de nombreux autres qui se dérouleront au cours de toute l'année, il faut noter le rallye pour piétons, le samedi 29 janvier, à compter de 13 heures (pour les 18 ans et plus); un tournoi de boutons, le mercredi 2 février, vers 19 heures et le jeudi 3 février, concours de sciottes et de "godendard"... avis aux gros bras. Le vendredi, randonnée en traîneau. Pour toutes ces activité, il faut se rendre au pavillon de l'OTJ.

Le carnaval sera clôturé en beauté le samedi 5 février au gymnase de l'école de Saint-Dominique. A cette occasion, les participants sont invités à porter la tenue d'époque alors que durant tout le carnaval, c'est l'esprit du 150e qui sera de rigueur. Ces activités sont organisées par les Loisirs de Saint-Dominique.

Il y a eu fête à Saint-Pie

À Saint-Pie, à la mi-décembre, s'est tenu le premier grand tirage du Club Optimiste local. La fête semble avoir été un grand succès, les gagnants nous l'ont affirmé...

On se souviendra que 250 billets ont été vendus pour cette occasion. Chaque billet donnait droit à deux entrées pour une soirée de danse, suivie d'un buffet froid. C'est ainsi que près de 450 personnes se sont réunies à la grande salle du Collège de Saint-Pie pour assister à cette soirée inoubliable pour tous ceux qui ont crû, durant un moment ou l'autre de la soirée, voir un rêve se réaliser. Mais il n'y avait que 10 gagnants.

Voici les noms de ces gagnants. Huit de ceux-ci sont des résidents de Saint-Pie. M. Michel Ménard (#36) et M. Guy Gévry (#108) ont gagné chacun 100$. Messieurs Marcel Harnois (#112) et Rénald Tanguay (#194) eux, ont touché chacun un chèque de 500$. M. Pierre Tellier (#213), de la région de Montréal, a gagné un voyage pour deux à Acapulco. M. Gilles Duchar-me (#117), tant qu'à lui, s'est vu attribuer deux billets pour Miami. Mme Simone St-Onge (#187) voyagera accompagnée à Cuba. M. et Mme Antoine Moreau (#240), de la région de Québec, iront voir le soleil de la Jamaïque. M. et Mme Maurice St-Pierre (#136) pourront se diriger à Haïti. Pour ce qui est de M. Rosaire Martin (#92), il aura le problème de dépenser 5 000$ avec l'aide de son épouse.

Une vue générale de l'ensemble des gagnants du tirage du 18 déc. 82 (tenu à Saint-Pie), réunis sur la scène décorée pour la circonstance.

expansol

VENTE LIQUIDATION D'INVENTAIRE

PLAZA

TOUT EST RÉDUIT - EXEMPLES RABAIS FANTASTIQUES

50% Esc. STORES DE FENÊTRE
Qualité : Sundown et Exlite
En magasin grandeur jusqu'à 96" × 70

ÉPARGNEZ JUSQU'À 50% ET PLUS

46% ESCOMPTE
Prélarts vinyl coussiné
Val. : $8.95 m² $4.77 m² ($3.99 v.c.)

RABAIS DE DRAPERIE VERTICAL 66%
Qualité : Siesta P.V.C.
76" × 84" Val. : $220.00 $74.80
85" × 84 Val. : $258.00 $87.70
Grandeur stock en magasin

TAPIS : RÉVÉLATION VICOMTE
100% nylon, endos de caoutchouc
Texture velour ou coupé/bouclé
Choix de 8 coloris mode (1200 vgs)
Grandeur stock en magasin
Val. : $15.95 SPC. : $11.95 m² ($9.99 v.c.)

RÉDUCTION 25 à 60%
sur tous nos couvre-lits et tissus en magasin
Prix à partir de
Tissus 98¢ verge
Couvre-lit $19.98 ch.

RABAIS 33%
CARPETTES
à motif 6' x 9'
Val. : $195.00
SPÉC. : $129.95

STORES SUR MESURE
35% ESCOMPTE
plus valance gratuite
sur verticaux et horizontaux

ÉPARGNEZ 40%
TAPIS COMMERCIAL
Val. : $9.95
SPÉC. : $5.97 m² ($4.99 v.c.)

RABAIS JUSQU'À 50%
Coupons et balances de pièces
TAPIS — PRÉLARTS — DRAPERIE

Notez bien : Ces aubaines sont valides maintenant jusqu'au 31 janvier

expansol TAPIS GAETAN THÉRIAULT INC. PLAZA
1050 rue des Cascades Saint-Hyacinthe Tél.: 773-6065

yamaska automobile inc. St-Hyacinthe
2000, boul.Casavant
Tél.: 774-2000
premier concessionnaire Ford
a présenté la
Thunderbird 1983

Cette voiture de grande qualité vous est offerte à partir de $10,970.

Découvrez dès aujourd'hui les avantages uniques de la Thunderbird 1983 chez Yamaska Auto.

L'acheteur d'une Thunderbird 1983 participera au concours
"Gagnez la voiture que vous achetez!"

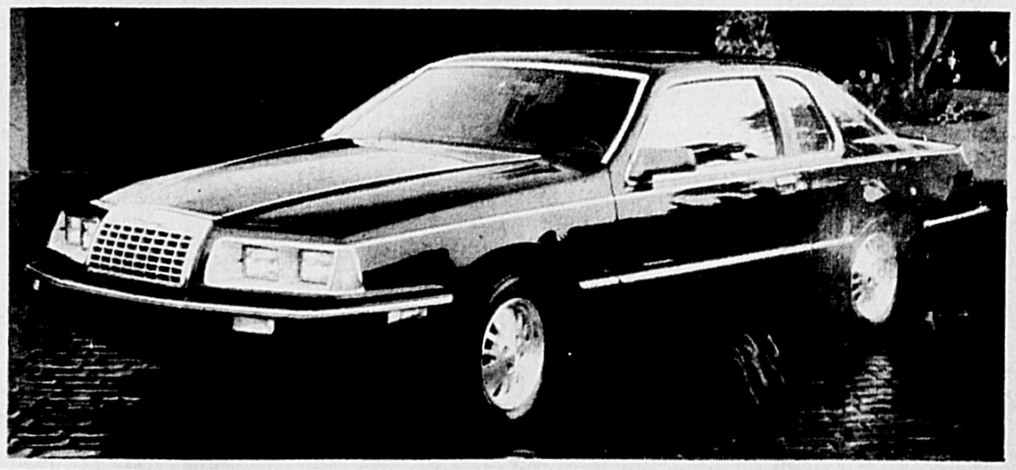

Voyez nos représentants, ils vous attendent dès aujourd'hui pour faire connaître tous les avantages des Ford 1983. Il y a une Ford qui répond à vos goûts, à vos besoins et à votre budget.

Cette voiture de grande qualité vous est offerte à partir de $10,970.

économie ET FINANCE

Placement W
Walwyn Stodgell Cochran Murray Limitée
RENSEIGNEZ-VOUS, APPELEZ MARC GLADU
774-6273, 774-4184, Beloeil 467-7773
1255, rue Girouard ouest, Saint-Hyacinthe
Appel à frais virés ©

Des étudiants avisés...

Dans le cadre du concours organisé par la Bourse de Montréal pour les étudiants de niveau collégial, une équipe de la région maskoutaine a fait belle figure et a remporté un prix de 150$ en argent offert par ABF Formules d'affaires, Lévesque Beaubien Inc., Samson Bélair et Viterie Paré. Le prix fut présenté aux trois jeunes étudiants à l'occasion d'une assemblée de la Chambre de Commerce. Sur la photo, de gauche à droite, Gaétane Dubé, de Saint-Antoine; Gaétan Bernier, de Saint-Hugues et Yacinthe Tétreault, de Saint-Hyacinthe, tous trois étudiants au Cégep, et M. Laroche, président de la Chambre locale.

Hommage à un ex-président

A l'occasion de la réunion annuelle des voeux traditionnels, organisée par la Chambre de Commerce du district de Saint-Hyacinthe, un tableau représentatif de Saint-Hyacinthe a été offert à M. Jean-Paul Lambert qui fut au cours des dernières années président de la Chambre locale et de la Chambre de Commerce du Québec. Sur la photo, M. Claude Laroche, président en titre, au moment de la présentation à M. Lambert.

Conçu par Deutz Canada à Montréal

Hydro-Québec participe aux essais d'un nouveau moteur diesel

Hydro-Québec participera à un programme d'essais d'un nouveau moteur diesel refroidi à l'air, conçu et développé à Ville Saint-Laurent par la compagnie KHD Canada et prochainement fabriqué à Boucherville pour le marché du camionnage de l'Amérique du Nord. Un premier camion est d'ailleurs en service dans la région.

Comme d'autres entreprises qui opèrent une flotte importante de camions et participeront à ces essais, Hydro-Québec fait installer le moteur Deutz 610 Air Diesel sur trois de ses véhicules de service et de dépannage. Pendant une période allant jusqu'à deux ans, la Société d'État évaluera les performances de ce moteur V-8 de 160 HP sur ses trois camions qui opèrent souvent au ralenti plusieurs heures par jour et qui font en moyenne 50 000 kilomètres par année. Selon le résultat de ces essais, Hydro-Québec pourrait alors équiper la plupart de ses nouveaux camions de poids moyen avec ce moteur diesel.

Premier véhicule à Drummondville

À la fin de décembre 1982, Hydro-Québec a reçu le premier camion de service de marque International dont le moteur à essence a été remplacé par le prototype Deutz 610 Air Diesel.

Ce véhicule sera opéré par les équipes de dépannage du secteur Drummondville, région Richelieu. Au cours des prochaines semaines, les deux autres camions, qui seront modifiés aux ateliers du centre de recherche Deutz, seront utilisés dans la région Laurentides. Ce programme d'essais et d'évaluation entraînera des coûts de 250 000$ de la part de la compagnie Deutz.

Économie d'énergie et d'entretien

Si les essais s'avéraient concluants, ce moteur diesel, refroidi à l'air, représenterait une acquisition importante pour la Société d'État, tant au plan de l'économie d'énergie qu'au niveau d'une réduction des coûts d'entretien de sa flotte de camions.

En effet, le moteur diesel répond particulièrement bien à l'utilisation exigeante des véhicules de service et de dépannage. Dans ces conditions, les avantages de ce type de moteur sont évidents par rapport au moteur à essence : en fonctionnant au ralenti, le moteur diesel est deux fois plus efficace et économique; il est aussi beaucoup plus durable que le moteur à essence. Quant au diesel Deutz, parce qu'il est refroidi à l'air plutôt qu'à l'eau, il pèse 225 kg de moins qu'un moteur diesel conventionnel. En conséquence, il permet une charge utile supplémentaire. De plus, les ingénieurs de la compagnie Deutz estiment que leur produit pourra fonctionner pendant 320 000 km, soit 80 000 km de plus qu'un diesel conventionnel de même cylindrée. Finalement, la conception de ce moteur permet, lors d'un bris, de changer les principales composantes d'un cylindre sans avoir à ouvrir complètement le moteur.

Deux cents prototypes à l'essai

Dans le but d'obtenir des commentaires sur les performances de son produit dans diverses conditions d'utilisation, la compagnie Deutz a fabriqué à la main deux cents prototypes de modèle 610 et les soumet à un programme d'essais auprès de diverses entreprises canadiennes et américaines, telles qu'Hydro-Québec, Ontario Hydro, Day & Ross, Avis et certains ministères fédéraux et provinciaux. Ce prototype diesel a également subi des tests sur des véhicules de l'Armée américaine et des Forces Armées Canadiennes.

La production en série de ce moteur devrait débuter en octobre 1983, à la nouvelle usine de Boucherville. La chaîne de montage, qui emploiera 120 travailleurs au début, aura une capacité de production de 15 000 unités par année. En 1986, la production s'étendra aux moteurs quatre cylindres, six cylindres et huit cylindres-turbo. On prévoit alors augmenter la capacité de production à 75 000 unités et employer de 1 000 à 1 500 travailleurs.

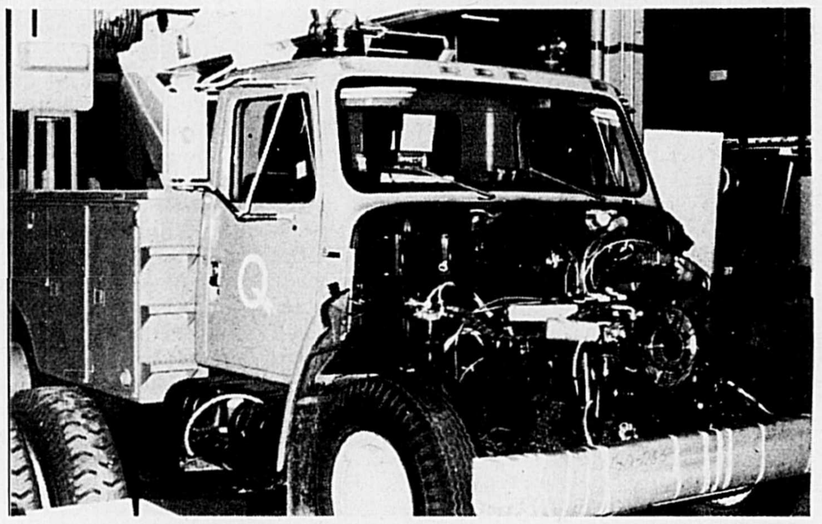

Hydro-Québec participe, avec d'autres compagnies, aux efforts de commercialisation d'un nouveau moteur diesel, refroidi à l'air et conçu par la firme KHD Canada dans son centre de recherche et de développement de Ville Saint-Laurent. Dans le premier des trois camions qui feront partie de ce programme d'essais, la compagnie Deutz a déjà remplacé le moteur à essence original par le prototype Deutz 610 Air Diesel. Le premier véhicule de service et de dépannage est utilisé au secteur Drummondville, région Richelieu, depuis le 10 janvier 1983. La production en série de ce nouveau moteur diesel devrait débuter en octobre 1983 à l'usine de Boucherville. La chaîne de montage aura une capacité initiale de 15 000 unités annuellement et 120 personnes y seront employées au début.

MAGASINEZ CONFORTABLEMENT
Les annonces classées
773-6028

Régie des permis d'alcool du Québec

AVIS DE DEMANDE DE PERMIS D'ALCOOL

Toute personne, société ou groupement visé dans l'art. 60 du Code de procédure civile peut, par écrit motivé, assermenté et transmis à la Régie, s'opposer à une demande de permis ci-après énumérée, dans les 15 jours de la présente publication, ou s'il y a eu opposition, intervenir en faveur dans les 30 jours de cette publication.

Cette opposition ou intervention doit être accompagnée du certificat attestant de son envoi au requérant ou à son procureur, par poste recommandée, et être adressée à : **La Régie des permis d'alcool du Québec, 1, rue Notre-Dame est, suite 9,200, Montréal, Québec, H2Y 1B6.**

Nom et adresse	Nature de la demande	Endroit d'exploitation
LE CHÂTEAU CHAMBORD LTÉE 3200, rue Laframboise SAINT-HYACINTHE	Changement de capacité	3200, rue Laframboise SAINT-HYACINTHE

Le président et directeur général
Ghislain K.-Laflamme, avocat

UN RÉGIME D'ÉPARGNE-RETRAITE ENREGISTRÉ AVEC LA NORD-AMÉRICAINE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE, VOUS PROCURE LES AVANTAGES SUIVANTS:-

NALA-COMPTE EXTRA

1) Choix de période de placement: taux garanti, l'an, 2 ans, 3 ans, 4 ans, 5 ans ou taux quotidien
2) Aucun frais d'achat
3) Aucun frais d'administration
4) Aucun frais de résiliation ou de transfert à l'échéance
5) Aucun intermédiaire pour l'achat de votre rente, puisque les options font partie intégrante de notre régime
6) Insaisissable par les créanciers ou par un syndic à cause de la protection qu'accorde la loi des assurances (art.c.c.2550, 2552, 2554)
7) Déductible de votre revenu pour fins d'impôt
8) Notre régime jouit d'une protection légale supérieure à toute autre institution financière
9) Notre représentant se fera un plaisir de vous rencontrer et de vous expliquer notre produit.

N'ATTENDEZ PAS AU 28 FÉVRIER 83, APPELEZ IMMÉDIATEMENT
M. Yvan Graveline, A.V.A.
100, Boulay, C.P.57 Saint-Thomas d'Aquin
796-5834 ©

AVIS LÉGAL

MISE EN NOMINATION
au poste d'administrateur
de la Société d'Entraide Économique
de Saint-Hyacinthe.

En vertu de l'article 5.03 des règlements de régie interne des Sociétés d'Entraide Économique du Québec.

5.03 ELECTION. Les administrateurs sont élus par scrutin secret à l'assemblée générale annuelle des actionnaires.
Les seuls candidats éligibles sont ceux qui ont fait parvenir au siège social, au moins trente (30) jours avant la fin de l'exercice financier de la société, un avis écrit de leur intention de se porter candidat, lequel devra comporter la signature d'au moins deux (2) actionnaires.
Toutefois, s'il n'y a pas de candidats en nombre suffisant pour combler les charges vacantes, le président d'élection devra recevoir toute candidature verbalement proposée et secondée lors de l'assemblée générale.

N.B.: **N'oubliez pas que vous avez jusqu'au 1er mars 1983 pour enregistrer vos fonds dans un Régime d'Épargne Retraite.**

Pour plus d'informations:

SOCIÉTÉ D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE SAINT-HYACINTHE
2500, Boul. Casavant Ouest,
Saint-Hyacinthe, Québec, J2S 7R8
Tél.: 773-4111

© • *Institution inscrite à la Régie d'Assurance dépôts du Québec*

AVIS DE CONVOCATION

Assemblée Générale Annuelle

Avis est, par la présente, donné que l'Assemblée Générale Annuelle des membres de la Caisse d'Établissement de l'Yamaska se tiendra, **le vendredi 28 janvier 1983, à 20:00 heures chez "Ti-Père B.B.Q.", 2995 boul.Laframboise, Saint-Hyacinthe.**

Donné à Saint-Hyacinthe, ce quatorzième jour du mois de janvier mil neuf cent quatre-vingt-trois (14 janvier 1983).

JACQUES LUSSIER,
© **assistant-secrétaire.**

LÉVESQUE, BEAUBIEN INC
1395, Girouard, Saint-Hyacinthe, J2S 2Z3
Tél. : 774-5354

vous propose

Obligations municipales

11½% **5 ans** ©

Nous sommes en mesure d'effectuer vos transactions de bourses sur tous les marchés. Consultez-nous.

Une équipe de spécialistes à votre service
Gérant: Georges Desrosiers
Représentants :
Julien Chicoine, Gilles Chartier, Yves Jetté,
Guy Rathé, Réal Nadeau

postes à pourvoir

Le Centre d'emploi du Canada de Saint-Hyacinthe est à la recherche de travailleurs pour remplir certains emplois dans notre ville et la région. Les intéressés n'ont qu'à se présenter au Centre d'emploi du Canada, situé au 775, ave Saint-Dominique, à Saint-Hyacinthe.

5131-130 Vendeur d'appareils de communication
5171-114-118 Assureurs-vie (6)
5172-118 Agents d'immobilier (3)
5173-118 Conseiller en épargne (2)
5199-134 Représentants de commerce (14)
5199-134 Représentant en construction (candidat(e) doit posséder expérience dans la vente)
6123-110 Barman/Barmaid
6143-118 Coiffeuse avec sa clientèle poss. sa carte de compétence "A"
6147-110 Gardienne d'enfants
8313-154 Machiniste (poss. 3 ans exp. dans la finition des moules en acier)
8584-118 Régleur de métiers à tricoter poss. 2 ans d'exp. sur mécanique de machine circulaire

Le Service de Main-d'oeuvre Agricole du Canada est à la recherche de travailleurs pour remplir certains emplois, concernant le domaine agricole. Les intéressés n'ont qu'à se présenter au Service de Main-d'Oeuvre Agricole du Canada situé dans les locaux de la Fédération de l'UPA au 850 ouest, boul. Casavant, Saint-Hyacinthe, au numéro 774-9154.

7187 Ouvrier de ferme d'élevage (5 ans d'expérience)
7191 Ouvrier agricole de ferme d'élevage de bétail laitier (5 ans d'exp.)

Cocktail des Olympiens

Le corps de tambours et trompettes, les Olympiens, vient d'organiser un cocktail-bénéfice pour marquer le début desa ctivités de 1983. Cette activité a permis au maire Clément Rhéaume, à l'extrême-droite, de discuter musique avec le président du corps, M. Emilien Caouette et deux jeunes représentants du groupe, Mario Caouette et Jacinthe Bolduc.

Un bon conseil.

Cessez de fumer.

La Fondation canadienne des maladies du coeur

chronique DE L'AGE D'OR

Maskoutain

En plus de ses habituelles soirées des samedis et dimanches, le club Age d'Or Maskoutain organise sa première soirée spéciale de l'année, le mercredi 26 janvier, à compter de 20 heures, au sous-sol de la cathédrale.

Le Quatuor Forget assumera la partie musicale. Il y aura aussi des chants, des prix de présence et un goûter sera servi en fin de soirée.

S.-Ours

Le club de l'Age d'Or de Saint-Ours organise une soirée dansante le vendredi 28 janvier, à 20 heures, au centre paroissial avec "Les Etoiles Bleues". Un goûter sera servi en fin de soirée.

S.-Valérien

La prochaine soirée dansante du club de l'Age d'Or de Saint-Valérien aura lieu le vendredi 28 janvier, à la salle communautaire. MM. Giroux et Saint-Georges assumeront la partie musicale.

Un buffet sera servi en fin de soirée et plusieurs prix de présence seront également offerts.

S.-Hyacinthe

Le club d'Age d'Or Saint-Hyacinthe Inc. organise une soirée de danse le samedi 29 janvier. L'orchestre "Les 4 L" fera les frais de la musique. Des chants suivront et un goûter sera servi en fin de soirée.

Les membres et leurs amis sont attendus au local, situé sur le terrain de l'exposition.

Soirée récréative à S.-Guillaume

Le club de l'Age d'Or de Saint-Guillaume organise une soirée récréative le vendredi 28 janvier, à la salle municipale, dans le cadre des festivités entourant le carnaval.

Bourg-Joli

Les ateliers d'artisanat se poursuivent tous les mercredis, à compter de 13 heures 30. Une invitation spéciale est lancée à tous les membres féminins.

De plus, le club organise une soirée dansante le samedi 29 janvier. Il y aura un orchestre, du chant, des prix de présence et un buffet sera servi en fin de soirée.

Les compétitions pour les jeux se poursuivent tous les jeudis, en soirée. Invitation à tous les amateurs !

A cette occasion, "Les Gamins du Rythme" assumeront la partie musicale.

ANDRÉ BLANCHARD, C.A.
Comptable agréé

2855 Girouard Ouest
Saint-Hyacinthe
Tél.: 773-2636

institut marie papillon

cours de charme et culture féminine
Permis 370526 — Ministère de l'éducation

40 heures / 16 semaines (un soir/semaine)
par notre équipe de mannequins et d'experts

- Démarche • maintien • techniques de photographie • Mode et élégance vestimentaire
- Confiance en soi • enthousiasme • relations humaines • Charme de la conversation
- Plaisirs de l'hospitalité • Étiquette
- Découverte des vins et spiritueux (Corby's)
- Têtes d'aujourd'hui (coiffeur)
- Soins du visage et du corps (esthéticienne)
- Maquillage pratique (esthéticienne)
- Violence physique et auto-défense (athlète)
- Les signes astrologiques (astrologue)
- Décoration intérieure (décorateur)
- Voyages autour du monde (agent de voyages)
- Connaissez vos droits (avocat)
- Regard sur la sexualité (sexologue)
- Chorégraphie jazz ("Barbie Allen Dansercise")

SOIRÉE GRATUITE D'INFORMATION
ATTESTATION D'ÉTUDES
SÉANCE DE PHOTOGRAPHIE
DÉFILÉ DE MODE (facultatif)
où vous serez les mannequins vedettes
DÉBUT DES COURS: semaine du 31 janvier
LE TOUT PAYABLE EN: 3 versements de $45. Déductible d'impôts.

25 succursales

SAINT-HYACINTHE
Auberge des Seigneurs 1200, Daniel Johnson
Soirée d'information: lundi 31 janvier, 19h30
Inscriptions: Nicole Roberson Tél.: 774-2024

Des cours intensifs d'anglais seront offerts aux adultes

Les services éducatifs aux adultes de la Commission scolaire régionale de l'Yamaska désirent informer la population maskoutaine et des environs qu'ils offriront des cours intensifs d'anglais à compter du 22 février prochain.

D'une durée de 75 heures, échelonnés sur six semaines, soit les mardis et jeudis, de 9 heures à 12 heures, et de 13 heures 30 à 16 heures, soit les mardis, jeudis et vendredis, de 19 heures à 23 heures, ces cours rejoignent quatre niveaux, débutant, intermédiaire, avancé et très rapide. Ce classement permet la formation de groupes homogènes et favorise la participation active de l'élève-adulte.

La méthode utlisée comprend des techniques audio-visuelles diverses, des mises en situation et d'autres moyens dynamiques d'utilisation de la langue cible.

Deux sessions sont prévues, la première du 22 février au 2 avril et la seconde, du 19 avril au 28 mai. On peut s'inscrire les 27, 28 et 31 janvier ainsi que le 3 février, de 16 heures à 22 heures, à la polyvalente Hyaicnthe-Delorme, 2 700, rue Bouchard, à Saint-Hyacinthe. Le début des activités est prévu le 22 février.

Pour de plus amples renseignements, on peut composer le 773-8403, de 9 heures à 22 heures.

Cours de français destinés aux immigrants

Les services éducatifs aux adultes de la Commission scolaire régionale de l'Yamaska informent que très bientôt des cours de français langue seconde seront offerts à Saint-Hyacinthe.

Ces cours, d'une durée de 75 heures réparties sur six semaines, visent principalement les personnes dont la langue maternelle n'est pas le franÇais et qui veulent acquérir une connaissance du franÇais écrit et parlé.

L'horaire prévu est le lundi, mercredi et jeudi soir, de 19 heures à 23 heures.

Les lecteurs de cet article, connaissant des personnes susceptibles de bénéficier de ces cours, sont invités à leur communiquer le numéro de téléphone suivant 773-8403 où on leur fera part des renseignements dont ils pourraient avoir besoin.

L'inscription officielle a lieu les 27, 28 et 31 janvier ainsi que le 3 février, de 16 heures à 22 heures, à la polyvalente Hyacinthe-Delorme, 2 700, rue Bouchard, à Saint-Hyacinthe. Les cours débuteront le 21 février prochain.

DUNKIN' DONUTS MD
PLAISIRS D'HIVER

En hiver, quoi de plus réconfortant qu'un bon produit Dunkin' Donuts: beignes, mini-beignets Munchkins MD, soupes, café, pâtisseries, le tout fait à la main et servi 24 heures par jour, 7 jours par semaine.

Dunkin' Donuts...Un des plaisirs de l'hiver!

3265, boul. Laframboise

BON-PRIME # 18

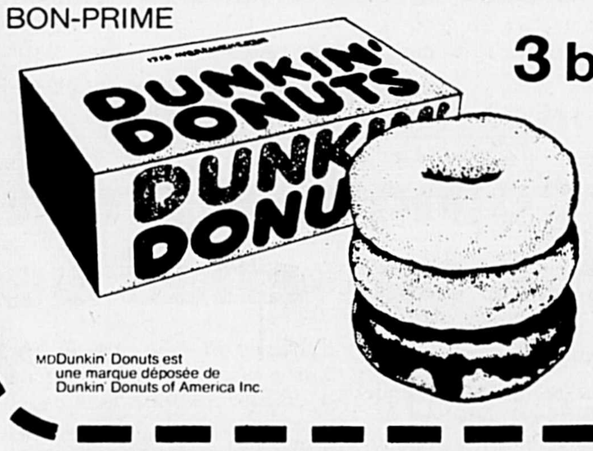

3 beignes gratuits
à l'achat d'une douzaine à prix ordinaire.
Cette offre est valable du 24 au 29 janvier 1983.
Limite: Un bon-prime par client. Aucune autre offre spéciale ne peut être jointe à cette promotion.

DUNKIN' DONUTS MD
Ça vaut le détour.

MDDunkin' Donuts est une marque déposée de Dunkin' Donuts of America Inc.

CONFECTIONNEZ votre robe de MARIÉE

ÇA VOUS COÛTERA **40%** MOINS CHER ET ENCORE !

Pour la confection 10 couturières disponibles.

COUPONS Jacqueline Inc.
1395, des Cascades, centre-ville, Saint-Hyacinthe. Tél.: 773-6929

Jacqueline Bradeur

SUPER VENTE d'une journée
de 9 heures à 21 heures, vendredi 28 janvier seulement.

25% D'ESCOMPTE
sur toute notre marchandise en magasin.
"Exception des articles déjà en vente".
"La carte d'escompte n'est pas en force pour cette journée".

Et surtout nous avons tout ce qu'il vous faut : tissu de qualité, dentelle, formes à chapeau, tules etc., importations d'Italie, Suisse et autres.

Prix – Choix – Qualité et un service personnalisé.

Samson Bélair
Comptables agréés
2200, rue Léon-Pratte
St-Hyacinthe, J2S 4B6
(514) 774-4000
Montréal 467-3394

Associés de Saint-Hyacinthe

Jean-Guy Aubin, c.a.
Roland Cordeau, c.a.
Jacques R. Gauthier, c.a.
Jacques Jubinville, c.a.
Jean-Pierre Laplante, c.a.
André Lavigne, c.a.
Bernard Malo, c.a.
Alain Touchette, c.a.
Jean Chagnon, c.a.
André Gaudreau, c.a.
Henri Hudon, c.a.
Marcel Lafortune, c.a.
Claude Laroche, c.a.
Robert Longtin, c.a.
Guy Roy, c.a.

BRAVO!
Trouvez l'annonce de la Villa du Poulet* dans ce journal (page B-3) et voyez comment économiser

2,10$
*Marque de commerce

NOMINATION
CAISSE POPULAIRE SAINT-HYACINTHE

Le président du Conseil d'administration de la Caisse populaire de Saint-Hyacinthe, M. Jacques Dupré, a le plaisir d'annoncer la nomination de M. Denis Sénécal au poste de directeur-adjoint, service conseil (crédit et épargne spécialisés).

Le groupe Jeunesse Canada Monde au Maroc

par Bernard Foucher

Le groupe de Jeunesse Canada Monde qui a séjourné à Saint-Hyacinthe de septembre à décembre dernier est maintenant en phase de projet dans la ville de Fès au Maroc.

Tous les participants du groupe, soit 7 Marocains et 6 Canadiens, accompagnés de deux agents de groupes, avaient, on s'en rappelle passé trois mois dans la région Maskoutaine. Durant leur séjour, les participants avaient pu découvrir la réalité québécoise en vivant dans différentes familles de Saint-Hyacinthe et en travaillant bénévolement dans des organismes communautaires. Durant cette même période, un autre groupe canado-marocain faisait la même expérience dans la ville de Saint-Jérôme.

Après leur départ de Saint-Hyacinthe, les deux groupes réunis ont effectué une petite tournée culturelle à Québec et à Montréal.

C'est le 11 décembre, vers 15 heures que tout le groupe s'est envolé vers le Maroc, pour la deuxième phase du projet, à l'aéroport de Mirabel, de nombreuses familles "d'adoption" de Saint-Hyacinthe et de Saint-Jérôme ont tenu à se joindre aux familles réelles des participants pour leur souhaiter la larme à l'oeil un excellent voyage...

Arrivé au Maroc, les participants ont pu se reposer un peu au centre Moulay Rachid en banlieu de Rabat, la capitale. Là-bas, première surprise; si les journées sont chaudes et ensoleillées, les nuits par contre sont froides et humides.

Les premières semaines du programme au Maroc ont été consacrées à une série de visites et de conférences pour permettre aux participants canadiens de connaître et de comprendre les aspects historiques, géographiques et économiques du Maroc. Ce n'est qu'au terme de ces visites, toutes fort enrichissantes pour les participants, que les deux groupes se sont à nouveau reséparer : le groupe de Saint-Jérôme demeurera à Rabat, la capitale, tandis que le groupe de Saint-Hyacinthe partira pour Fès, une ancienne ville impériale et la plus ancienne ville du Maroc, fondée au VIIe siècle.

Fès

La ville de Fès est en fait composée de deux villes. D'une part la ville nouvelle, située à 3 kilomètres de l'ancienne, construite par les Français durant la colonisation. Cette ville ressemble beaucoup aux villes françaises du Sud, avec ses immeubles modernes de béton et ses larges avenues.

Mais, ce qui fait la particularité de Fès, et sa renommée internationale, c'est sa médina, ou "vieille ville". La médina de Fès est l'une des plus grande, si ce n'est la plus grande, du monde arabe. Pour comprendre la médina de Fès, il faudrait imaginer la rue des Cascades, durant une belle journée de la vente trottoir, avec autant de monde, mais dans une rue qui n'aurait plus que 6 à 10 pieds de large et en y ajoutant des chevaux et des ânes tirant de lourds chariots de marchandises diverses.

Et ceci dans un labyrinthe incroyable de rues et de ruelles s'étendant sur une superficie de 1 kilomètre et demi par un kilomètre. En tout plus de 250 000 personnes, en plus de milliers de petits commerces et ateliers, s'entassent dans cet espace réduit.

Tous les participants ont grand plaisir à se promener dans les rues de la ville et marchander quelques souvenirs. Car au Maroc, il y a rarement des prix fixes et il faut discuter parfois longuement avant de faire "une bonne affaire".

Mais les buts du programme Jeunesse Canada Monde ne sont pas touristiques et les participants doivent s'impliquer dans la communauté comme ils l'avaient fait à Saint-Hyacinthe. Ainsi, un groupe formé de Canadiens et de Marocains travaille dans un orphelinat de 450 jeunes, entièrement construit et financé par un riche commerçant de Fès. Un deuxième groupe travaille dans un centre pour jeunes délinquants tandis que deux autres groupes travaillent l'un sur un projet de l'Unesco pour la sauvegarde de la médina de Fès, l'autre avec les affaires culturelles dans différents musées de la région.

Actuellement, tous le groupe réside dans un centre d'hébergement de la nouvelle ville. Mais, se souvenant de l'expérience de la vie en famille de Saint-Hyacinthe, tous voudraient vivre dans des familles marocaines, ce qui devrait être possible d'ici quelques semaines.

Il est maintenant officiel, qu'il y aura l'an prochain un autre échange avec le Maroc. Et il y a aussi de très fortes chance pour que Saint-Hyacinthe serve à nouveau de communauté d'accueil. De plus ce ne sera pas 2, mais 3 groupes qui participeront à l'échange, soit 21 Canadiens et 21 Marocains en plus des animateurs.

Précisons en terminant, qu'il est possible à tous les jeunes de participer aux échanges de Jeunesse Canada Monde. Pour cela, il faut être âgé(e) de 17 à 20 ans et être disponible durant toute une année. L'an prochain, 357 jeunes, réparties en 51 groupes partiront vers une douzaine de pays, incluant le Maroc. Pour plus d'informations, il faut communiquer avec Jeunesse Canada Monde, 4824, Côte des Neiges à Montréal.

"Sur la photo nous voyons tous les participants de Jeunesse Canada Monde devant le mausolée du Roi Mohamed V à Rabat".

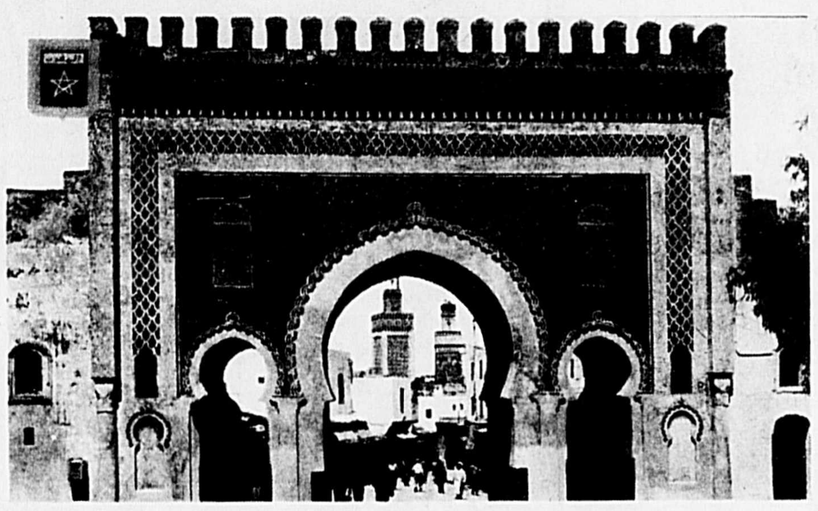

"Bab Boujelouo", qui marque l'entrée principale de la Médina de Fès.

Dossier 5 :

Un moratoire refusé par une partie de la "base"

par PB

Moratoire de cinq ans ou pas, une partie de la base de la M.R.C. Acton Vale n'entend pas garder le statu quo et elle est prête à prendre tous les moyens pour obtenir justice.

C'est une des conclusions obtenues par ceux qui, dans cette municipalité régionale, pensent depuis le début que le processus démocratique a été faussé et que la Loi régissant la mise en application de cette forme de gouvernement régional n'a pas été observée.

D'ailleurs, à la réunion de la MRC Acton Vale, prévue pour le mercredi 26 janvier, à l'hôtel de ville de Saint-Liboire, il sera question de cette opposition et des formes qu'elle prendra au cours des prochaines semaines pour conserver vivante la lutte pour que la véritable région d'appartenance, comme le voulait la loi, soit observée.

Les opposants pensent que l'expérience de cinq ans, proposée "pour voir", est inutile et coûteuse. Constatant que la MRC Acton Vale est l'une des plus petites de la province, avec 14 municipalités et 18 000 habitants, il sera difficile de remplir sa mission qui sera d'offrir à la population des services égaux aux autres MRC environnantes et cela, à un coût raisonnable.

La question des subventions gouvernementales a déjà été abordée et il a été démontré à quel point, sous prétexte d'aider les plus petites MRC "qui ne pouvaient arriver", selon le ministre, c'est le statu quo qui a prévalu avec des modifications dans la façon de calculer l'octroi. Mais il n'y a pas plus d'argent de disponible qu'avant et, s'il faut se fier à l'attitude prise face aux MRC plus populeuses, la générosité du gouvernement est plutôt à la baisse. Ce qui veut dire que ce sont les contribuables qui devront être taxés pour permettre à la MRC de fonctionner et de se doter de services équivalents, soit par création de services, soit par la conclusion d'ententes avec une ou plusieurs MRC environnates.

Dans ce dernier cas, il est clair que l'avantage sera de conclure des ententes avec une seule MRC et pour Acton Vale, ce serait naturellement avec la MRC de Drummondville que ces ententes seraient passées le plus facilement.

Dans tous les cas, créations ou ententes, il faudra en assumer les coûts et c'est la question qui doit être posée, selon les opposants à la MRC Acton Vale dans sa constitution présente, car quelles sont les chances de voir la région d'Acton devenir un centre d'attraction régionale ? Le développement ne pourra se faire qu'à cette condition sous peine de surtaxer les contribuables.

Dans la dernière édition, la mention des répercussions scolaires de la formation des MRC en a surpris plusieurs. Plaidant la liberté d'accès au Cégep, certains ont soutenu que les résidants seraient libres de choisir l'institution de leur choix, le moment venu. Pour le moment, c'est une chose possible et il faudrait souhaiter qu'elle le soit encore longtemps. Mais la mise en place de structures scolaires identifiées aux MRC pourraient conduire à d'autres résultats. Déjà, pour le secondaire, il est admis que la clientèle serait dirigée vers le centre de la MRC. Au chapitre du transport scolaire, les ententes en vigueur se terminent en juillet 1984 et il est déjà prévu qu'à cette date, les élèves de Saint-Liboire par exemple seront pris en charge à partir de Drummondville pour être dirigés vers le niveau secondaire de la région d'Acton Vale. Les étapes du primaire et du secondaire franchies de cette façon, rien ne permet de conclure qu'il en ira automatiquement différemment pour le Cégep, bien au contraire.

Au point que d'aucuns se demandent même si, derrière tout cela, ce n'est pas la MRC de Drummondville qui est à la recherche d'une zone d'influence réelle plus grande, avec la complicité gouvernementale d'ailleurs !

Programme d'éducation à la sexualité

L'AFEAS prend position !

L'Association féminine d'éducation et d'action sociale (Aféas), un organisme regroupant plus de 35 000 Québécoises, réclame depuis plusieurs années un programme d'éducation sexuelle à l'école. Si le programme d'éducation à la sexualité du ministère de l'Education rejoint plusieurs attentes des membres de l'Aféas, certains réaménagements s'imposent. Dans un document qu'elle a fait parvenir au MEQ, l'Aféas commente ce programme et souligne certains points méritants d'être améliorés.

Dans l'ensemble, le ministère de l'Education rejoint dans le présent programme la philosophie de ses membres. Le concept de la sexualité, qui y est retenu, est conforme à la pensée de l'Aféas puisqu'au-delà de la dimension biologique et génitale, on y retrouve aussi les aspects affectifs, psychologiques, culturels, moraux et religieux.

Parmi les autres points positifs, on peut noter l'essence même du programme qui repose sur un ensemble de valeurs humaines : le respect des autres, le sens des responsabilités, le sens du partage, l'égalité de chaque personne sans égard à son sexe, la maîtrise de soi, etc... Ces diverses valeurs semblent faire l'objet d'un assez large consensus social.

Le programme préconise le respect des diverses options et des cheminements personnels, soit sous l'angle moral et religieux, soit sous l'angle de la personne, de sa psychologie, de son affectivité. Les objectifs généraux du programme, tant au primaire qu'au secondaire, respectent le processus de maturation de l'élève.

Toutefois, l'Aféas est d'avis que l'instauration du programme devrait se faire dès la maternelle et non lors de la première année tel que le suggère le programme du MEQ

Il serait important de bien définir l'objectif terminal de l'éducation à la sexualité qui est, pour tout être humain, l'atteinte de la pleine maturité psycho-sexuelle. Les voies de la croissance deviennent alors des moyens de rejoindre cet objectif.

Même s'il apparaît indéniable que l'hétérosexualité demeure le choix de la majorité, le programme devrait éviter d'en faire la voie de croissance privilégiée. Dans sa conception actuelle, la programme risque fort de marginaliser les personnes qui optent pour des voies de croissance différentes (célibat, homosexualité).

Partout où le programme aborde la question des rôles sexuels, les membres de l'Aféas voient poindre un danger de renforcement des stéréotypes sexistes. Le programme devrait, selon l'Aféas, lutter davantage contre les stéréotypes et développer le sens critique des jeunes dans leur réflexion sur les rôles sexuels.

Quelle que soit la valeur du programme proposé, la mise en application de ce dernier présentera des écueils. Afin d'en faciliter sa mise en application, l'Aféas recommande au MEQ d'inviter les parents à des rencontres d'information, de publier et de distribuer un manuel à leur usage afin qu'ils puissent poursuivre avec leurs enfants le dialogue sur le sujet et de permettre au personnel enseignant ou autres personnes-ressources du milieu de recevoir une préparation adéquate pour dispenser ces cours.

Selon l'Aféas, le débat sur l'éducation sexuelle s'éternise depuis de trop nombreuses années dans la société québécoise et un nombre important de jeunes en ont payé la note. Il importe donc, selon cet organisme, sans escamoter les étapes nécessaires à la préparation du personnel enseignant et à l'élaboration des outils pédagogiques, l'implantation de ce programme, après les réajustements qui s'imposent, se fasse dans les meilleurs délais !

Transport scolaire

Les commissions scolaires locales prendront-elles certaines initiatives ?

par Louise Lamothe

Suite à la décision rendue par le comité consultatif de transport, les commissions scolaires locales pourront elles-mêmes déterminer de nouveaux critères servant à définir les zones dangereuses relatives au transport scolaire et devront toutefois en défrayer les coûts supplémentaires s'il y a lieu.

Cette recommandation du comité de transport, qui a été rendue public à l'occasion de la dernière séance ordinaire du conseil des commissaires de la régionale de l'Yamaska, fait suite à une demande de la Commission scolaire Saint-Hyacinthe voulant que les enfants demeurant dans le secteur Bourg d'Aquin soient voyagés par autobus à cause de la densité de la circulation sur le boulevard Laframboise.

Selon le directeur général de la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe, M. Jean Laperle, quelque 8 enfants de ce secteur de la ville doivent traverser quotidiennement le boulevard Laframboise pour se rendre à l'école Saint-Sacrement et certains parents ont manifesté le désir que leurs enfants puissent bénéficier du transport scolaire.

Contrairement à certaines autres demandes de la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe, qui avaient été faites au comité consultatif de transport de la régionale de l'Yamaska au cours des derniers mois, la requête des parents du Bourg d'Aquin a été refusée. Toutefois, le comité a permis aux commissions scolaires locales de déterminer elles-mêmes certains critères servant à définir les zones dangereuses relatives au transport scolaire et en défrayer la note.

Dans le cas des enfants du Bourg d'Aquin, les commissaires de la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe se pencheront à nouveau sur le dossier au cours des prochains jours et étudieront toutes les possibilités qui s'offrent à eux. Selon le directeur général, le transport de ce groupe d'élèves pourrait entraîner des déboursés considérables à la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe si le comité de transport se voit dans l'obligation d'ajouter un autre autobus sur la route. Toutefois, M. Laperle garde bon espoir que le comité de transport puisse ajouter ce circuit à un autobus déjà en circulation et ainsi diminuer les frais de ce transport supplémentaire.

Régionale de l'Yamaska

On s'attend à une baisse des étudiants en 1983-1984 !

par Louise Lamothe

Pour ceux et celles qui croyaient que la Commission scolaire régionale de l'Yamaska avait atteint le creux de la vague en ce qui concerne la diminution du nombre d'élèves, devront reviser leurs calculs car la presque totalité des écoles du territoire, à l'exception de la polyvalente Hyacinthe-Delorme, connaîtra une diminution des étudiants allant de 5 à 35 adolescents selon le cas. C'est ce qui ressort de l'étude de prévision de la population scolaire 1983-1984.

Selon le rapport présenté aux membres du conseil des commissaires, la régionale de l'Yamaska pourrait connaître une baisse d'environ 78 étudiants en septembre prochain, passant de 6 596 à 6 528 élèves. L'école Casavant accuserait une diminution de 35 élèves par rapport à l'année scolaire 1982-1983; l'école Fadette, 10; la polyvalente Beloeil, 14; la polyvalente Ozias-Leduc, 5; l'école René-Saint-Pierre I, 11, et le pavillon II, 15.

D'après les renseignements fournis, seule la polyvalente Hyacinthe-Delorme pourrait connaître une hausse très légère de sa clientèle, passant de 2 308 élèves à 2 320 en septembre 1983.

Selon le sommaire régional, c'est l'enseignement général qui regrouperait le plus grand nombre d'étudiants, soit 4 913 élèves sur une possibilité de 6 528. Viennent ensuite le secteur professionnel avec plus de 1 108 étudiants en secondaire III, IV et V et l'adaptation scolaire, avec 507 élèves répartis dans les sept écoles du territoire de la Commission scolaire régionale de l'Yamaska.

En ce qui a trait aux écoles Casavant et Fadette, qui dispensent les cours du premier cycle du secondaire, les prévisions 1983-1984 ont été établies selon les mêmes facteurs qu'en 1982-1983. On présume un statu quo quant à l'influence des institutions privées. Toutefois, on note une baisse significative de la population actuelle de 6e année sur le territoire de l'école Fadette. Toutefois, le rapport fait état d'une légère diminution sur le territoire de l'école Casavant.

Les rédacteurs du rapport présument que la réouverture de l'école polyvalente Ozias-Leduc n'entraînera pas de pertes au niveau des inscriptions en secondaire I, à Saint-Hilaire et à Beloeil. D'autre part, on ne prévoit pas un retour significatif des élèves inscrits au secteur privé suite à l'incendie d'Ozias-Leduc survenu en novembre 1981. Quant à la population actuelle de 6e année, elle se maintient à Beloeil et accuse une diminution à Saint-Hilaire.

Les prévisions 1983-1984 à Hyacinthe-Delorme ont été établies selon la reconduction intégrale des taux de passage constatés en 1982-1983. On présume donc un retour du secteur privé comparable à celui de l'année dernière, et pour les élèves déjà inscrits, un dégré aussi élevé de poursuite des études.

Pour ce qui est des pavillons I et II de l'école René-Saint-Pierre, le nombre d'étudiants à chaque école a été établi en présumant d'un nombre très limité de références des commissions scolaires locales.

Bref, si les prévisions de la population scolaire s'avèrent véridiques au cours des prochains mois, on peut s'attendre à ce qu'un nombre important de professeurs à l'emploi de la Commission scolaire régionale de l'Yamaska soient mis en disponibilité en septembre 1983 !

Zellers

EN VENTE DU JEUDI AU SAMEDI, 27 AU 29 JANVIER
ou jusqu'à l'épuisement des stocks.
Les prix courants Zellers sont indiqués par Ord.

Il se peut que les articles sur cette page indiqués par (Z) ne soient pas en vente dans les magasins Mini Z.

Zellers Charge Card / Carte de Crédit

Crédit accepté

MasterCard VISA

HÂTEZ-VOUS N'ATTENDEZ PAS NE MANQUEZ PAS LA CHANCE DE VOTRE VIE ZELLERS VOUS PRÉSENTE L'INCROYABLE? VENTE! QU'ATTENDEZ-VOUS?

Produits en papier "Facelle Royale" (Z) en grand spécial!

Boîte de 100 papier mouchoirs **.78** ch.

Lot de 2 rouleaux d'essuie-tout **1.18** le lot

Lot de 4 rouleaux de papier hygiénique **1.38** le lot

Couleurs au choix. Limite de 3 de chaque produit par client.

Assouplissant à tissus "Downy" 3 L

3.97 ch. (Z)

Formule concentrée au nouveau parfum plus frais que jamais!

Stop aubaine! Poêlons antiadhésifs (Z)

8 po diam. **4.97** ch.

10 po diam. **6.97** ch.

12 po diam. **8.47** ch.

Sauteuses "Pento Nett" traitées au "Super Flon" antiadhésif si facile à entretenir.

Coutellerie au choix

4/$1

Grand choix de coutellerie aux différents motifs.

Radiateur droit au quartz (Z) 750 watts "Super"

39.99 ch.

Radiateur efficace à faible dépense d'énergie. Thermostat de sûreté manuel.

Papiers peints "Fun & Easy" "Norwall"

4.47 (Z) le rouleau

Papier encollé, détachable à sec et lavable. Chaque rouleau recouvre une surface d'environ 5,3 mètres carrés. Fins de série papiers peints à motifs **4.47** et **5.47** le rouleau.

Assortiment de draps pour lits jumeaux

Rég. : jusqu'à $27.99 - Spéc. :

19.97

Fil bébé "Sayelle" de marque Zellers

Ord. 1.29 ch.

2/1.97

Acrylique 100%. Blanc, rose, bleu et autres coloris. 50 g.

Fil en oléfine ordinaire "Phentex"

Ord. 2.99 ch.

2/3.97

Écheveau grand format 200 g. Blanc, écru ou noir.

Crochets et cintres en plastique en solde

Au Choix Ord. 2.99 **1.97** le lot

Au choix, lot de 3 cintres en bois pour pantalons, cintres à 5 tiges en métal pour jupes ou lot de 5 crochets.

Cartouches de cigarettes marques canadiennes au choix

Format régulier **11.45** — Grand format **11.55**

Limite de 3 cartouches par clients. Avis : Santé et Bien-être Social Canada considère que le danger pour la santé croit avec l'usage – éviter d'inhaler.

Offre sans pareil à notre restaurant!

Tous les Pétoncles que vous pouvez manger

4.99 par personne

En vente seulement là où Zellers possède un Café Fleur-de-Lys.

Épargnez 25% (Z) Couvertures électriques "Solaray"

Ord. 39.99 à 75.99

$30 à $57

Couvertures lavables pour lits 1, 2 places et grand lit 2 places dotées de contrôles automatiques de chauffage. Garantie d'un an.

Épargnez 25% Couvre-lits matelassés "Esmond" (Z)

Lit 1 place Ord. 39.99 **$30** ch.

Lit 2 places Ord. 46.99 **$35** ch.

Grand lit 2 places Ord. 56.99 **$43** ch.

Style jeté; polyester et coton, bourre de polyester, entretien facile. Motifs à la mode.

Serviette de table

paquet de 50

Rég. : 1.47

Spéc. : **67¢**

Pour le foyer pares-étincelles

20" x 23½" Rég. : 79.99 Spéc. : **24.97**

24" x 27½" Rég. : 99.99 Spéc. : **29.97**

Quantité limitée

Chaufferette portative au Kérosène

2050 watts Rég. : 187.99 Spéc.: **157.00**

2670 watts Rég. : 209.99 Spéc. : **187.00**

Housse en peluche pour siège d'auto

Couleurs assorties

Rég. : 24.99 – Spéc. :

15.97

Patins "Mustang" de CCM

Valeur de 99.99

Spéc. :

49.99

Sac "fourre-tout" en nylon Expos

Rég. : 12.99

Spéc. :

6.00

Savon Tide

6 litres

Rég. : 5.29 – Spéc. :

3.97

Quantité limitée

Couverture de flannelette "Ibex" de Texmade

80" x 90" Rég. : 14.99 Spéc. : **10.97**

90" x 105" Rég. : 19.99 Spéc. : **15.97**

Jeux "Atari Vidéo Computer"

Rég : 288.00 – Spéc. :

218.88

En plus gratuitement une cartouche "Astéroïde"

Ensemble à colorier "Doodles"

crayons inclus

Valeur jusqu'à 4.99 – Spéc. :

99¢

Quantité limitée

Laine Phentex Orchidée

100% acrylique 340 gr.

Rég. : 3.97 – Spéc. :

2.97

Shampooing Alberto VO5

450 ml

Rég. : 2.99

Spéc. :

2.29

Bâtonnets au fromage

60 gr.

Rég. : 3/1.00

Spéc. :

5/1.00

FERMÉ LUNDI LE 31 JANVIER POUR INVENTAIRE. 3300, BOUL. LAFRAMBOISE, GALERIES SAINT-HYACINTHE

CENTRE D'ORTHOPÉDIE
1312, rue Des Cascades
773-8447

Ostomie
Bas élastiques
Béquilles
Marchettes
Cannes
Chaises roulantes

LOCATION ET VENTE

SUPER ESCOMPTES VINCENT Chartier ET ASSOCIÉS +

LE REMÈDE À VOTRE BUDGET !

ÉVIDEMMENT, NOUS ACCEPTONS LES COUPONS D'ESCOMPTES DES COUTU, PHARMAPRIX, UNIPRIX, ETC.

Pour de meilleures économies, découpez ces coupons d'escomptes supplémentaires.
Quantité limitée jusqu'à épuisement de la marchandise.

POURQUOI PAYER PLUS
cher l'impression de vos photos ?
Alors que vous pouvez économiser
30%
chez-nous

Nous utilisons le papier Kodak pour sa beauté, sa qualité.

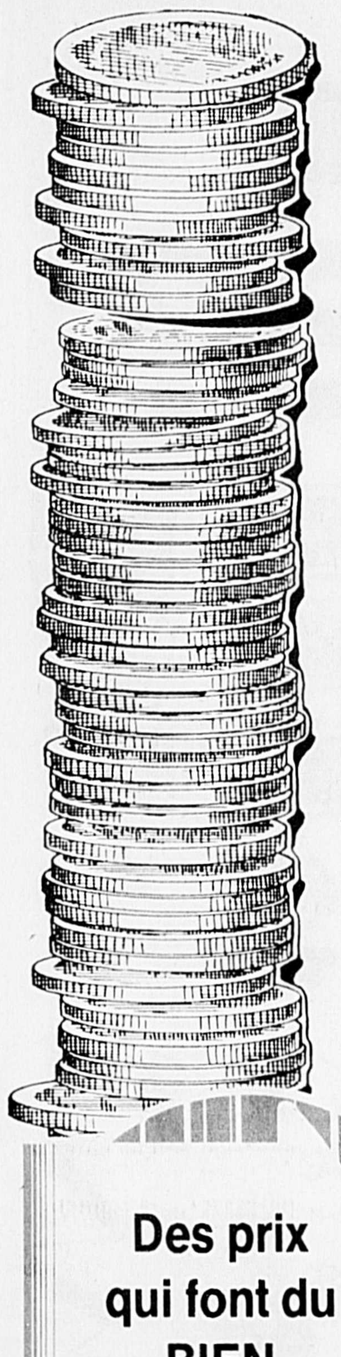

En ce début de notre 25e anniversaire, nous désirons vous remercier de votre encouragement pour les années passées et nous vous souhaitons en ce 25e anniversaire de notre entreprise:

• *Une bonne santé* • *Prospérité* • *Bonheur et joie*

et comme résolution en ce début de ce 25e anniversaire nous vous promettons tout au cours de cette année.

- Des surprises éventuelles
- Des économies extraordinaires de tous les jours
- Des spéciaux de "Noces d'argent"
- Des promotions inédites

Cette semaine, juste avant notre inventaire de fin d'année, la direction et le personnel ont le plaisir de vous remettre un coupon d'escompte de 25% et un bon d'achat de $2.50 sans obligation de votre part.
Au comptoir seulement.
Profitez-en!

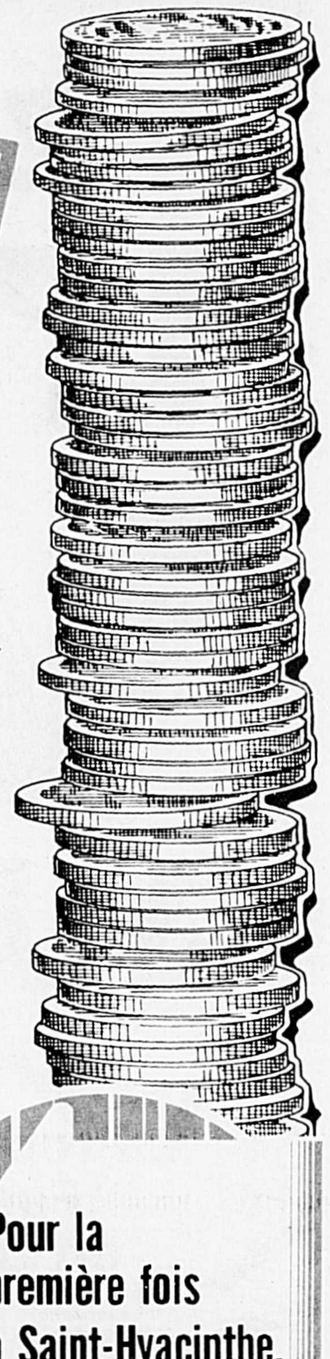

25e ANNIVERSAIRE
FÊTES D'ARGENT

Des prix qui font du BIEN

Pour la première fois à Saint-Hyacinthe,

Ce coupon a une VALEUR DE
$2.50
CHARTIER
EN MARCHANDISE
(exception du tabac)
sans obligation d'achat minimum.
Valide au comptoir seulement, 1 coupon par client pour la durée de la promotion.
Les lundi, mardi et mercredi, 31 janvier, 1er et 2 février 1983.

Présentez ce coupon et obtenez chez
CHARTIER
25%
de réduction du prix de détail suggéré sur presque tout.*
* exception sur: tabac, papier-tissu, savon, alimentation et l'escompte de la carte de l'âge d'or ne peut s'appliquer en sus.
Valide les 26, 27, 28, 29, 30 janvier 1983, mercredi, jeudi, vendredi, samedi et dimanche aux Galeries Saint-Hyacinthe et au 2665 Sainte-Anne.

CLINIQUE MÉDICALE FAMILIALE
2935, boul. Laframboise
Tél.: 774-7954

CENTRE-VILLE
1312, rue des Cascades
Tél.: 773-8447

AUX 4 COINS DE LA VILLE POUR VOUS SERVIR À PRIX D'AMIS

CENTRE D'ACHAT
Galerie Saint-Hyacinthe
1100, boul. Casavant

FACE À L'HÔPITAL
Ouvert tous les jours jusqu'à minuit
2665, Sainte-Anne
Tél.: 773-8449